

Notice Annuelle

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

13 MARS 2025

Table des matières

1. Structure de l'entreprise	5
1.1. Constitution de la Société.....	5
1.2. Filiales	5
2. Développement général de l'activité	6
3. Description de l'activité	12
3.1. Dispositions générales	12
3.2. Carnet de commandes	15
3.3. Facteurs de risque.....	15
3.4. Nombre d'employés	16
3.5. Politiques sociales et autres politiques importantes : les valeurs qui nous animent	16
4. Dividendes	19
5. Structure du capital	20
6. Marché pour la négociation des titres	24
7. Administrateurs et dirigeants.....	24
8. Poursuites judiciaires	29
9. Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes	31
10. Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	32
11. Contrats importants	32
12. Experts.....	33
13. Comité d'audit et de risque	34
14. Renseignements supplémentaires.....	36
Annexe A – Mandat du comité d'audit et de risque	37

Interprétation

Dans la présente notice annuelle, la « Société », « AtkinsRéalis », « nous » et « notre » désignent, selon le contexte, Groupe AtkinsRéalis inc. et la totalité ou certains de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales, ou Groupe AtkinsRéalis inc., ou l'un ou plusieurs de ses partenariats, de ses entreprises associées ou de ses filiales.

Sauf indication contraire, les montants qui figurent dans la présente notice annuelle sont libellés en dollars canadiens, ou « \$ ».

Sauf indication contraire expresse dans les présentes, les renseignements ou les documents trouvés sur notre site Internet auxquels il est fait référence dans la présente notice annuelle n'en font pas partie et n'y sont pas intégrés par renvoi.

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont en date du 31 décembre 2024.

^{MD} CANDU est une marque déposée d'Énergie atomique du Canada limitée, utilisée sous licence exclusive par CANDU Énergie inc., une filiale de la Société.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans la présente notice annuelle faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cible », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « objectif », « perspectives », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévisions », « prévoir », « probable », « projeter », « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle et dans les autres documents d'information publics de la Société se rapportent aux résultats économiques et à la situation financière futurs de la Société, de même qu'aux objectifs de la Société, qui comprennent les prévisions et les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les objectifs en matière de diversité de la Société. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, et les pertes futurs, les provisions relatives aux demandes d'indemnisation et les révisions des prévisions de coûts spécifiques au projet ou au contrat, et les projets à venir et les possibilités d'importants contrats futurs, notamment dans le secteur Énergie nucléaire; ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuges des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans la présente notice annuelle et les autres documents d'information publics de la Société sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 13 mars 2025. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2024 de la Société en date du 13 mars 2025 (le « **Rapport de gestion 2024** ») (particulièrement dans les sections « Jugements comptables

critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats »).

Les hypothèses à l'égard des prévisions de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Société sont fondées sur le plan stratégique actuel de la Société, sa présence géographique, ses branches d'activité et l'étendue et la portée globale de ses activités. Les engagements, les objectifs et les actions de la Société en ce qui concerne la représentation des femmes au sein de la direction sont fondés sur plusieurs hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses significatives suivantes : la capacité de la Société à tirer parti de partenariats et d'agences de recrutement pour l'aider à trouver des talents compétents diversifiés pour combler les postes vacants et la disponibilité d'une main-d'œuvre diversifiée suffisante sur le marché du travail.

Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque incluent, sans s'y limiter, des questions liées à des éléments tels que : a) octroi des contrats et calendrier; b) passif sur contrats et risque lié à l'exécution; c) carnet de commandes et contrats comportant des clauses de résiliation pour raisons de commodité; d) concurrence; e) compétence du personnel; f) activités mondiales; g) risques liés au secteur Énergie nucléaire de la Société; h) activités de recherche et développement et investissements connexes; i) acquisition et intégration d'entreprises; j) cession ou vente d'actifs importants; k) dépendance envers des tiers; l) perturbations de la chaîne d'approvisionnement; m) coentreprises et partenariats; n) cybersécurité, systèmes et données informatiques et conformité aux lois sur la protection de la vie privée; o) intelligence artificielle (« IA ») et autres technologies novatrices; p) statut de fournisseur de services auprès d'organismes publics; q) orientation stratégique; r) responsabilité professionnelle ou responsabilité pour des services défectueux; s) indemnités et pénalités pécuniaires relatives aux rapports et aux opinions techniques et professionnels; t) lacunes dans la protection d'assurance; u) santé et sécurité; v) arrêts de travail, négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre; w) épidémies, pandémies et autres crises sanitaires; x) changements climatiques à l'échelle mondiale, conditions météorologiques extrêmes et effet des catastrophes naturelles ou autres; y) enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »); z) propriété intellectuelle; aa) participations dans des investissements; bb) contrats clés en main à prix forfaitaire; cc) liquidités et situation financière; dd) endettement; ee) incidence des résultats d'exploitation et du niveau d'endettement sur la situation financière; ff) garantie aux termes de la convention de prêt avec la CDPQ (telle qu'elle est définie ci-après); gg) dépendance envers les filiales relativement au remboursement de la dette; hh) dividendes; ii) obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite; jj) besoins en fonds de roulement; kk) recouvrement auprès des clients; ll) dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles et corporelles; mm) incidence sur la Société des poursuites judiciaires et réglementaires, des enquêtes et des règlements relatifs aux litiges; nn) inconduite ou non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire; oo) réputation de la Société; pp) limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société; qq) cadre réglementaire; rr) conjoncture économique mondiale; ss) inflation; tt) fluctuations dans les prix des marchandises; et uu) impôts sur le résultat.

La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se référer respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2024 déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com ou sur le site Internet de la Société, au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

La Société peut, de temps à autre, formuler verbalement des énoncés prospectifs. La Société recommande de tenir compte des paragraphes qui précèdent et des facteurs de risque décrits dans le rapport de gestion 2024 et dans les autres documents qu'elle dépose auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada soient pris en compte pour une description de certains facteurs susceptibles de causer un écart significatif

entre les résultats réels de la Société et ceux envisagés dans les énoncés prospectifs formulés verbalement. Les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle reflètent les attentes de la Société au 13 mars 2025, date à laquelle le conseil d'administration de la Société (le « **conseil d'administration** ») a approuvé la présente notice annuelle, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs ou cette information prospective, qu'ils soient formulés par écrit ou verbalement, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent. L'information prospective et les énoncés prospectifs figurant aux présentes sont formulés sous réserve de cette mise en garde dans leur intégralité.

1. Structure de l'entreprise

1.1. Constitution de la Société

Groupe AtkinsRéalis inc. a été constituée en vertu des lois du Canada le 18 mai 1967 et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 24 mars 1980. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, notamment aux fins suivantes : fractionner ses actions en circulation à raison de trois pour une, modifier sa dénomination sociale, créer de nouvelles catégories d'actions et remanier son capital social en circulation, changer le nombre maximal d'administrateurs, ajouter une exigence prévoyant qu'au moins les deux tiers des administrateurs ne seront pas des employés de la Société ou de ses sociétés affiliées, modifier la désignation des actions à droit de vote subalterne de catégorie A comme des actions ordinaires et donner au conseil d'administration la permission de nommer un ou plusieurs administrateurs supplémentaires dont le mandat expire à la clôture de la prochaine assemblée des actionnaires, à condition que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'excède pas le tiers du nombre des administrateurs élus à la dernière assemblée des actionnaires, et la possibilité de tenir des assemblées des actionnaires et des administrateurs entièrement par voie téléphonique ou électronique ou par tout autre moyen de communication. Le 16 mai 2024, à la suite de l'approbation des actionnaires à son assemblée annuelle des actionnaires 2024, la Société a modifié ses statuts constitutifs pour changer sa dénomination sociale, autrefois « Groupe SNC-Lavalin inc. », pour « Groupe AtkinsRéalis inc. ».

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3.

1.2. Filiales

Les principales filiales de la Société au 31 décembre 2024, leur pays de constitution ou de formation, et le pourcentage d'actions à droit de vote ou d'autres participations détenues en propriété véritable par la Société ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou a la haute main, directement ou indirectement, étaient les suivantes :

FILIALES	31 DÉCEMBRE 2024 %	PAYS
Atkins Energy Federal EPC, Inc.	100	États-Unis
Atkins US Holdings Inc.	100	États-Unis
AtkinsRealis Asia Limited	100	Chine
AtkinsRealis Brasil Ltda.	100	Brésil
AtkinsRéalis Canada Inc.	100	Canada
AtkinsRéalis Capital Inc.	100	Canada
AtkinsRéalis Construction (Pacific) Inc.	100	Canada
AtkinsRéalis (GB) Holdings Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis (GBL) Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis Highway Holding Inc.	100	Canada
AtkinsRéalis International Holdings Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis Investments Inc.	100	Canada

FILIALES	31 DÉCEMBRE 2024 %	PAYS
AtkinsRéalis Ireland Limited	100	Irlande
AtkinsRéalis Grands Projets inc.	100	Canada
AtkinsRéalis Operations & Maintenance Inc.	100	Canada
AtkinsRéalis PPS Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis Rail & Transit Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis UK International Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRéalis UK Limited	100	Royaume-Uni
AtkinsRealis USA Holdings LLC	100	États-Unis
AtkinsRealis USA Inc.	100	États-Unis
AtkinsRéalis (WS) Limited	100	Royaume-Uni
Candu Energy Inc.	100	Canada
Faithful+Gould Saudi Arabia Limited ⁽¹⁾	51	Arabie saoudite
Isotek Systems, LLC	100	États-Unis
Linxon India Private Limited	51	Inde
Linxon Pvt Ltd	51	Royaume-Uni
Linxon Saudi Arabia Co. Ltd.	51	Arabie saoudite
Linxon Sweden AB	51	Suède
Linxon Switzerland Ltd	51	Suisse
Linxon UK Ltd	51	Royaume-Uni
Linxon US LLC	51	États-Unis
Protrans BC Operations Ltd.	100	Canada
SNC-Lavalin Algérie, EURL	100	Algérie
SNC Lavalin Arabia Co. Ltd.	100	Arabie saoudite
SNC-Lavalin ATP Inc.	100	Canada
SNC-Lavalin Europe B.V.	100	Pays-Bas
SNC-Lavalin International Inc.	100	Canada
SNC-Lavalin International S.A.S.	100	France
SNC-Lavalin Nucléaire inc.	100	Canada
SNC-Lavalin Romania S.A.	100	Roumanie
The SNC-Lavalin Corporation	100	États-Unis
TransitNEXT General Partnership	100	Canada
WS Atkins & Partners Overseas	100	Royaume-Uni
WS Atkins & Partners Overseas Engineering Consultants ⁽²⁾	75	Arabie saoudite

(1) Bien que la participation de la Société dans cette entité soit de 51 %, la répartition du résultat net entre les deux actionnaires a été déterminée sur la base de certaines ententes contractuelles.

(2) Bien que la participation de la Société dans cette entité soit de 75 %, la répartition du résultat net entre les deux actionnaires a été déterminée sur la base de certaines ententes contractuelles.

D'autres filiales directes et indirectes de la Société ont été omises : celles i) qui détiennent, individuellement, 10 % ou moins et, collectivement, 20 % ou moins de l'actif consolidé de la Société et ii) qui génèrent, individuellement, 10 % ou moins et, collectivement, 20 % ou moins du chiffre d'affaires et des produits d'exploitation consolidés de la Société, dans chaque cas, au 31 décembre 2024 et pour l'exercice terminé à cette date.

2. Développement général de l'activité

Les faits saillants ayant trait au développement des affaires de la Société au cours des trois dernières années et les développements récents en 2025 sont décrits ci-dessous.

Développements récents en 2025

Changements au sein de la haute direction

En date du 1^{er} mars 2025, Chris Ball, qui était chef des Opérations pour le secteur nucléaire, a été nommé président pour le Royaume-Uni et l'Irlande. Richard Robinson, qui était président pour le Royaume-Uni et l'Irlande, a été nommé président de la région Asie, Moyen-Orient et Australie (AMOA), avec prise d'effet le jour même. La Société a également annoncé la nomination de Joël Taché, précédemment vice-président principal des finances, du commerce et des risques pour le secteur nucléaire, au poste de chef des risques, succédant ainsi à Nigel W.M. White, qui occupera dorénavant le poste de chef des Opérations pour le secteur nucléaire, à compter du 1^{er} mars 2025.

Le 4 mars 2025, AtkinsRéalis a annoncé que Philip Hoare quittera son poste de chef des Opérations pour entreprendre de nouvelles opportunités professionnelles. Il demeurera en poste jusqu'à l'été 2025, permettant ainsi une période de transition adéquate pour trouver un remplaçant.

Transactions

Conventions visant la vente par la Société de sa participation restante de 6,76 % dans l'Autoroute 407

Le 13 mars 2025, AtkinsRéalis a annoncé la conclusion de conventions avec une filiale de Ferrovial SE (« **Ferrovial** ») et une filiale de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« **Investissements RPC** ») visant la vente de la totalité de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de 407 International Inc. (« **Autoroute 407 ETR** ») pour un produit brut total pouvant aller jusqu'à environ 2,79 milliards \$. La vente de la participation restante de 6,76 % d'AtkinsRéalis dans l'Autoroute 407 ETR sera réalisée au moyen d'une convention d'achat d'actions et d'une convention d'options de vente et d'achat.

Vente d'une participation de 5,06 % dans l'Autoroute 407 ETR à Ferrovial

Cette opération est structurée en deux tranches, la première tranche de 3,30 % des actions de l'Autoroute 407 ETR étant vendue aux termes d'une convention d'achat d'actions et payable à la clôture, et la deuxième tranche, comprenant le 1,76 % restant, devant être vendue aux termes d'une convention d'options de vente et d'achat (« **Convention d'options de vente et d'achat de Ferrovial** ») au moment de l'exercice soit de l'option d'achat de Ferrovial, soit de l'exercice de l'option de vente d'AtkinsRéalis au cours de la période de 18 mois suivant la clôture.

Le prix de l'opération dans son ensemble visant la participation de 5,06 % dans l'Autoroute 407 ETR est fixé à environ 2,09 milliards \$, le prix d'exercice de l'option de vente et d'achat devant être ajusté selon une formule convenue qui tient compte du moment de l'exercice.

Vente d'une participation de 1,70 % dans l'Autoroute 407 ETR à Investissements RPC

Aux termes de la même convention d'achat d'actions intervenue avec Ferrovial, Investissements RPC a convenu d'acheter une tranche de 1,70 % des actions de l'Autoroute 407 ETR; Investissements RPC dispose d'une période pouvant atteindre environ 18 mois pour acquitter le prix d'achat, bien que cette contrepartie différée puisse être payée plus tôt. Le prix de la transaction est fixé à environ 700 millions \$, le prix d'achat devant être ajusté selon une formule convenue qui tient compte du moment du paiement.

La clôture des opérations de vente aux termes de la convention d'achat d'actions et de la Convention d'options de vente et d'achat de Ferrovial est conditionnelle à la clôture de la vente à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public de la participation de 7,51 % d'Investissements RPC dans les actions de l'Autoroute 407 ETR, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture habituelles. Ses opérations devraient se conclure au cours du deuxième trimestre de 2025.

[Entente visant l'acquisition d'une participation de 70% dans David Evans Enterprises, Inc.](#)

Le 18 février 2025, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive visant l'acquisition d'une participation de 70 % dans David Evans Enterprises, Inc., la société mère de David Evans and Associates, Inc. (collectivement « **David Evans** »), pour un montant en trésorerie d'environ 425 millions \$ (environ 300 millions \$ US) payable à la clôture, avec une voie claire vers la propriété complète dans un délai convenu et défini. David Evans est une entreprise de services d'ingénierie et de dotation en personnel d'appoint détenue par ses employés dont le siège social est à Portland, en Oregon, aux États-Unis. Elle dessert les marchés des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'environnement, de l'arpentage et de la géomatique, et de l'aménagement du territoire, ainsi que des services de dotation en personnel. La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles et aux approbations des actionnaires de David Evans et devrait se conclure au cours du premier semestre de 2025.

Divers faits nouveaux

[Offre publique de rachat dans le cours normal des activités](#)

Le 13 mars 2025, la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat de 2025** ») de la Société en vertu de laquelle la Société peut acheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 13 945 331 de ses actions ordinaires, représentant approximativement 10% du flottant de la Société au 3 mars 2025. L'offre publique de rachat de 2025 débutera le 17 mars 2025 et se terminera au plus tard le 16 mars 2026. La Société sera également autorisée à acheter ses actions ordinaires auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« **CDPQ** »), conformément à une exemption accordée par la TSX dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2025, afin de maintenir le pourcentage de possession par la CDPQ des actions ordinaires émises et en circulation aussi près que possible de 19,9 %, sans toutefois l'excéder (pour de plus amples renseignements sur le droit de la CDPQ de demander à la Société de racheter certaines de ses actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, veuillez vous référer à la section « Contrats importants – Convention de droits de l'investisseur » de la présente notice annuelle).

Faits saillants de 2024

Changements au sein de la haute direction et des administrateurs

En 2024, la Société a mis en place une nouvelle structure opérationnelle pour unifier et simplifier la Société dans les régions où elle exerce ses activités. En raison de cette nouvelle structure, des nominations internes ont été faites, notamment celle de Steve Morriss au poste de président, États-Unis et Amérique latine, Minéraux et métaux, et celle de Richard Robinson au poste de président, Royaume-Uni et Irlande. Philip Hoare a également été nommé au poste de chef des Opérations. La nouvelle fonction permanente de chef des Opérations se concentre sur le développement et le déploiement de nos capacités mondiales, localement auprès de nos clients, afin de favoriser l'excellence et d'optimiser le rendement opérationnel et financier global de la Société.

Le 13 février 2024, Christine Healy a été nommée présidente, Asie, Moyen-Orient et Australie, avec prise d'effet le 19 février 2024. M^{me} Healy a quitté la Société le 13 décembre 2024 et a été remplacée par Richard Robinson, avec prise d'effet le 1^{er} mars 2025 (pour de plus amples renseignements sur la nomination de M. Robinson, veuillez vous référer à la rubrique « Développement général de l'activité – Développements récents en 2025 – Changements au sein de la haute direction » de la présente notice annuelle).

Le 3 septembre 2024, Nathalie Marcotte et Sam Shakir ont été nommés au conseil d'administration.

Plan stratégique 2025-2027

Le 13 juin 2024, la Société a annoncé la prochaine phase de son parcours de croissance en dévoilant sa stratégie 2025-2027, « Offrir l'excellence, stimuler la croissance » (le « **plan stratégique** »). Ce plan stratégique repose sur trois piliers : i) optimiser l'entreprise; ii) accélérer la création de valeur; et iii) explorer le potentiel inexploité. Ces initiatives visent à stimuler la croissance à long terme tout en créant une valeur durable pour les parties prenantes de la Société.

Divers faits nouveaux

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 29 février 2024, la TSX a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat de 2024** ») de la Société en vertu de laquelle la Société peut racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires, représentant 0,85 % des actions ordinaires émises et en circulation en date du 23 février 2024. L'offre publique de rachat de 2024 a débuté le 8 mars 2024 et s'est terminée le 7 mars 2025. La Société a également été autorisée à racheter ses actions ordinaires auprès de la CDPQ, conformément à une exemption accordée par la TSX dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2024, afin de maintenir le pourcentage de possession par la CDPQ des actions ordinaires émises et en circulation aussi près que possible de 19,9 %, sans toutefois l'excéder (pour de plus amples renseignements sur le droit de la CDPQ de demander à la Société de racheter certaines de ses actions ordinaires dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, veuillez vous référer à la rubrique « Contrats importants – Convention de droits de l'investisseur » de la présente notice annuelle). La Société a acheté pour annulation 729 828 actions ordinaires au terme de l'offre publique de rachat de 2024, incluant 142 739 actions ordinaires détenues par la CDPQ, à un prix moyen pondéré payé par action ordinaire d'environ 52,80\$.

Activités de financement

Modification de la convention de crédit de 2022

Au premier trimestre de 2024, la Société a conclu un accord avec ses prêteurs visant à : i) prolonger l'échéance de la convention de crédit de 2022 (qui comprend la facilité de crédit renouvelable et l'emprunt à terme de la Société, termes qui sont également définis ci-après) du 31 mai 2026 au 31 mai 2027; et ii) prévoir la transition en vue du remplacement du CDOR (taux offert en dollars canadiens) par un nouveau taux d'intérêt de référence pour les prélèvements libellés en dollars canadiens.

Débetures

Au premier trimestre de 2024, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débetures de série 8 non garanties d'un montant en capital de 400 millions \$, qui portent intérêt au taux de 5,7 % par année et viennent à échéance le 26 mars 2029 (les « **débetures de série 8** »). Le produit net de cette émission s'est élevé à 396 millions \$ et a été utilisé comme suit : i) pour rembourser entièrement la dette en cours au titre de la facilité renouvelable de la Société (au sens attribué à ce terme ci-après); et ii) aux fins générales de la Société.

Au troisième trimestre de 2024, la Société a aussi remboursé intégralement les débetures de série 6 (tel que ce terme est défini ci-dessous) d'un montant en capital de 300 millions \$ à leur échéance.

Faits saillants de 2023

Changements au sein de la haute direction

Le 18 octobre 2023, Stéphanie Vaillancourt a été nommée présidente, Canada tout en demeurant responsable des activités de Capital. M^{me} Vaillancourt était auparavant présidente, Capital et Exploitation et entretien.

Nouvelle identité de marque : AtkinsRéalisis

Le 12 septembre 2023, la Société a fait l'annonce de sa nouvelle identité de marque : AtkinsRéalisis. Le nom AtkinsRéalisis est un nouveau terme qui combine Atkins, marque historique solidement établie dans tous les marchés internationaux de l'entreprise, et « Réalisis », inspiré par la ville de Montréal et qui souligne les racines québécoises de l'entreprise. En outre, « Réalisis » évoque le verbe « réaliser » ou « rendre possible », désignant parfaitement l'attention que nous portons aux résultats et à la réalisation de nos projets. La Société a reçu l'approbation des actionnaires à son assemblée annuelle des actionnaires de 2024 du changement de sa dénomination sociale, autrefois « Groupe SNC-Lavalin inc. », devenue « Groupe AtkinsRéalisis inc. ».

Divers faits nouveaux

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 2 mars 2023, la TSX a approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat de 2023** ») de la Société aux termes de laquelle la Société peut racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires, représentant 0,85 % des actions ordinaires émises et en circulation en date du 28 février 2023. L'offre publique de rachat de 2023 a débuté le 8 mars 2023 et s'est terminée le 7 mars 2024. Aucune action ordinaire n'a été rachetée dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2023.

Transaction

Cession des activités scandinaves du secteur services d'ingénierie de la Société

Le 31 août 2023, la Société a annoncé qu'elle avait terminé la cession de ses activités scandinaves (comprenant le Danemark, la Suède et la Norvège) du secteur Services d'ingénierie au Groupe SYSTRA, une entreprise d'ingénierie et de services-conseils spécialisée dans le transport en commun et les solutions de mobilité située en France. Le gain sur cession s'est élevé à 46,2 millions \$.

Activités de financement

Modification à la convention de crédit de 2022

Au deuxième trimestre de 2023, la Société a conclu une entente avec ses prêteurs afin de prolonger l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable (la « **facilité de crédit renouvelable** ») et de son emprunt à terme non renouvelable non garanti portant intérêt à taux variable (le « **prêt à terme** » et, avec la facilité de crédit renouvelable, les « **facilités de crédit** ») du 13 mai 2025 au 31 mai 2026. De plus, et par suite de cette modification : i) le principal de la tranche A de la facilité de crédit renouvelable est de 1 350 millions \$ jusqu'au 13 mai 2025 et de 1 315,1 millions \$ par la suite jusqu'au 31 mai 2026; ii) le montant nominal de la tranche B de la facilité de crédit renouvelable est de 450 millions \$ jusqu'au 13 mai 2025 et de 438,4 millions \$ par la suite jusqu'au 31 mai 2026; et iii) le montant nominal de l'emprunt à terme demeure à 500 millions \$ jusqu'au 31 mai 2026.

Modifications au prêt de la CDPQ

Au cours du troisième trimestre de 2023, la Société a conclu une entente avec CDPQ Revenu fixe I inc. (« **CDPQ RF** »), visant principalement à prolonger l'échéance de la convention de prêt avec la CDPQ (au sens attribué à ce terme à la rubrique « Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes » de la présente notice annuelle) de juillet 2024 à juillet 2026. Le montant nominal du prêt de la CDPQ demeure à 400 millions \$ jusqu'en juillet 2026.

Faits saillants de 2022

Changements au sein de la haute direction et des administrateurs

Le 15 mars 2022, la Société a annoncé la nomination de Joseph St. Julian à titre de nouveau président, Énergie nucléaire, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2022, en remplacement d'Alexander Taylor.

Le 5 mai 2022, la baronne Ruby McGregor-Smith, CBE et Robert Paré ont été élus au conseil d'administration.

Le 21 novembre 2022, la Société a annoncé la nomination d'Andrée-Claude Bérubé au poste de vice-présidente directrice et chef du contentieux, avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2022, en remplacement de Charlene Ripley.

Divers faits nouveaux

Le 11 mai 2022, la Société a annoncé que la Cour supérieure du Québec avait approuvé un accord de réparation (l'« **accord de réparation** ») à la suite de négociations entre la Société et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (le « **DPCP** ») du Québec. Conformément à l'accord de réparation, la Société paiera 29,6 millions \$ sur trois ans en lien avec les accusations portées contre SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. relativement aux événements survenus de 1997 à 2004 dans le cadre du projet de réfection du pont Jacques-Cartier.

Le même jour, la Société a annoncé la signature d'une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada concernant les mêmes événements mentionnés ci-dessus. Cette entente permet à la Société de continuer à faire affaire avec le gouvernement du Canada conformément à son régime d'intégrité initialement adopté le 3 juillet 2015.

Transactions

Le 7 février 2022, la Société a annoncé qu'elle avait complété la vente et le transfert de sa participation dans un sixième actif de partenariat public-privé (P3), soit InPower BC General Partnership, à AtkinsRéalis Infrastructure Partners LP (la « **Société en commandite IP** ») pour une contrepartie totale en trésorerie pour la Société d'environ 41 millions \$. InPower BC General Partnership est l'entité qui a conclu un contrat visant la prestation de services à la centrale John Hart en Colombie-Britannique. La Société détient une participation de 20 % dans la Société en commandite IP, dont le fonds d'infrastructure a été lancé et annoncé le 30 juin 2017. La clôture initiale du transfert des quatre premiers actifs a eu lieu le 27 septembre 2017, et un cinquième transfert d'actifs a été réalisé le 28 juin 2018.

Au troisième trimestre de 2022, la Société a réglé avec l'acheteur des ajustements du prix d'achat liés à la contrepartie à recevoir, qui ont entraîné une réduction du gain sur cession d'activités de Pétrole et gaz de 7,5 millions \$ avant impôts sur le résultat (6,9 millions \$ après impôts sur le résultat). Pour obtenir de plus amples renseignements sur la cession des activités de Pétrole et gaz de la Société, veuillez consulter la notice annuelle de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Au quatrième trimestre de 2022, la Société a conclu la cession de sa participation dans Carlyle Global Infrastructure Opportunity L.P. (« **Carlyle** »), en échange d'une contrepartie totale de 52,1 millions \$US (environ 71,2 millions \$), dont une tranche de 21,5 millions \$US (environ 29,5 millions \$) a été recouvrée en 2022, et le solde a été recouvré en 2023. La participation de la Société dans Carlyle était comptabilisée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Activités de financement

Modification à la convention de crédit de 2022

Au deuxième trimestre de 2022, la Société a annoncé la conclusion d'une entente avec ses prêteurs pour modifier sa convention de crédit (la « **convention de crédit de 2022** »). Aux termes de la convention modifiée et mise à jour, le montant nominal de la facilité de crédit renouvelable de la Société a été réduit, passant de 2,6 millions \$ à 2 millions \$, la tranche A ayant été réduite à 1 500 millions \$ et la tranche B ayant été réduite à 500 millions \$, et le prêt à terme est demeuré à 500 millions \$. La date d'échéance de la facilité de crédit renouvelable et du prêt à terme a été reportée jusqu'en mai 2025.

Émission de débentures

Le 22 novembre 2022, la Société a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 7 d'un montant en capital de 300 millions \$, qui portent intérêt au taux de 7 % par année et viennent à échéance le 12 juin 2026 (les « **débentures de série 7** » et, avec les débentures de série 8, les « **débentures en circulation** »). Le produit net du placement a été utilisé pour rembourser la dette existante et financer les frais généraux de la Société.

3. Description de l'activité

3.1. Dispositions générales

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de calibre mondial de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire dédiée à **façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent**. Nous créons des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde. Nous déployons des capacités mondiales à l'échelle locale pour fournir à nos clients des services uniques et complets couvrant tout le cycle de vie d'un actif — consultation, services-conseils et services environnementaux, réseaux intelligents et cybersécurité, conception et ingénierie, approvisionnement, gestion de projet et de construction, exploitation et entretien (« **E&E** »), mise hors service et capital.

Comment nous exerçons nos activités et présentons nos résultats

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, AtkinsRéalis a mis en œuvre une nouvelle structure opérationnelle dans le but d'unifier et de simplifier la Société au sein des régions où elle exerce ses activités. Conformément à la nouvelle structure, les anciens secteurs à présenter Services d'ingénierie et E&E ont été fusionnés et sont maintenant gérés par région. Les Services d'ingénierie Régions comprennent maintenant les secteurs à présenter suivants :

- i) Canada ("**Canada**");
- ii) Royaume-Uni et Irlande ("**RUI**");
- iii) États-Unis et Amérique latine ("**EUAL**") ; and
- iv) Asie, Moyen-Orient et Australie ("**AMOA**").

Les secteurs à présenter Énergie nucléaire, Linxon, Projets contrats clés en main à prix forfaitaire (« **CMPF** ») et Capital demeurent inchangés.

La Société présente ses informations financières conformément à la façon dont la direction évalue la performance en regroupant ses activités en huit secteurs à présenter, soit : Canada, RUI, EUAL, AMOA, Énergie nucléaire, Linxon, Projets CMPF et Capital.

La Société présente également certains résultats et certaines informations financières séparément pour i) les activités de services professionnels et de gestion de projet (« **SP&GP** »), qui comprennent sept de ses huit secteurs, soit : Canada, RUI, EUAL, AMOA, Énergie nucléaire, Linxon et Projets CMPF; et ii) le secteur Capital.

Secteurs opérationnels et secteurs à présenter

Les secteurs **Canada, RUI, EUAL et AMOA** (désignés collectivement comme « **Services d'ingénierie Régions** ») englobent les services de consultation, de stratégie, de conseil, d'ingénierie, de conception, de gestion de projet et de programme et de réalisation de projet dans leur région géographique respective, principalement pour les bâtiments et les lieux, la défense, les installations industrielles, l'énergie et l'énergie renouvelable, ainsi que les transports et l'eau. Ils incluent également les activités d'E&E se rapportant aux solutions d'exploitation, d'entretien et de gestion d'actifs. En plus des activités dans leurs régions géographiques respectives, le secteur Canada comprend les contrats d'E&E en cours en Algérie qui sont gérés par l'équipe de direction canadienne, alors que le secteur EUAL inclut les activités mondiales pour les minéraux et les métaux et le secteur RUI comprenait également des activités en Scandinavie jusqu'à leur cession en 2023. Une partie importante des produits des Services d'ingénierie Régions provient du secteur public, qu'il s'agisse d'autorités nationales, provinciales, étatiques, locales ou municipales. Les produits des Services d'ingénierie Régions proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Énergie nucléaire** appuie les clients tout au long du cycle de vie nucléaire en leur offrant une gamme complète de services : services de consultation, services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction (« **IAGC** »), services sur le terrain, services de technologie, pièces de rechange, services de soutien aux réacteurs, mise hors service et gestion des déchets. À titre de dépositaire de la technologie CANDU^{MD}, le secteur offre également des services pour les nouveaux réacteurs CANDU^{MD} ainsi que la remise à neuf complète de ceux-ci. Les produits du secteur Énergie nucléaire proviennent principalement de contrats de type remboursable et de services d'ingénierie.

Le secteur **Linxon** entreprend des projets principalement liés à l'installation de postes électriques à courant alternatif, y compris des expansions et de l'électrification, notamment grâce à des offres ("**IAC**")¹ répétitives sur les marchés suivants : services publics, production d'énergie renouvelable et production d'énergie traditionnelle, transport et centres de données. Les produits du secteur Linxon proviennent principalement de contrats d'IAC normalisés.

Les six secteurs susmentionnés sont regroupés et présentés dans la branche d'activité **AtkinsRéalis Services**.

Le secteur **Projets CMPF** comprend les contrats de construction clés en main à prix forfaitaire restants de la Société, notamment des projets de transport en commun au Canada. Ce secteur présente également les résultats financiers des coûts et réclamations au titre de la garantie de projets CMPF achevés. En juillet 2019, la Société a décidé de cesser de soumissionner pour de nouveaux contrats de construction CMPF. Tous les produits du secteur Projets CMPF proviennent de contrats de construction CMPF.

Le secteur **Capital** est la branche d'AtkinsRéalis dédiée aux investissements, au financement et à la gestion d'actifs, responsable du développement de projets, du montage de financements, de l'investissement des capitaux, de l'élaboration de modélisations financières complexes et de la gestion de ses investissements en infrastructures en vue d'obtenir des rendements optimaux. Ses activités sont principalement axées sur les infrastructures, telles que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux). Le secteur Capital comprend la participation de 20 % d'AtkinsRéalis dans AtkinsRéalis Infrastructure Partners LP et la gestion de celle-ci.

¹ Les contrats qui incluent la prestation de services d'ingénierie, la fourniture des matériaux et la fourniture ou la fabrication de l'équipement, de même que les activités de construction, sont souvent désignés en tant que « contrats d'IAC ».

Les contrats de la Société sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Toutefois, les produits des activités de SP&GP proviennent essentiellement de trois principaux types de contrats : les contrats de type remboursable et de services d'ingénierie, les contrats de construction CMPF et les contrats d'IAC normalisés. Les contrats de SP&GP sont répartis dans les secteurs et les branches d'activité suivants :

Répartition de SP&GP							
	Branche d'activité AtkinsRéalisis Services						
	Secteur Canada	Secteur RUI	Secteur EUAL	Secteur AMOA	Secteur Énergie nucléaire	Secteur Linxon	Secteur Projets CMPF
Contrats de type remboursable et de services d'ingénierie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	s.o.
Contrats de construction CMPF	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	✓
Contrats d'IAC normalisés	s.o.	s.o.	s.o.	✓	s.o.	✓	s.o.

Concurrence

La compétitivité d'AtkinsRéalisis repose sur ses services professionnels entièrement intégrés, sa compétence en gestion de projet, sa réputation de qualité et de réalisation, sa capacité à déployer des compétences mondiales à l'échelle locale, son personnel technique hautement compétent et chevronné et sa capacité d'effectuer des projets d'envergure variée faisant appel à une vaste gamme de services et de technologies. AtkinsRéalisis se différencie véritablement par son objectif de **façonner un meilleur avenir pour notre planète et ceux qui l'habitent** et par l'attention rigoureuse qu'elle porte aux besoins de ses clients, à son engagement en matière de santé, de sécurité et de bien-être ainsi qu'à l'étendue de sa présence géographique.

La Société exerce ses activités dans un environnement très concurrentiel et a de nombreux concurrents dans chacun de ses secteurs. La concurrence varie selon l'industrie, la région géographique et les services rendus. Les concurrents de la Société sont principalement : AECOM, Arcadis, Jacobs Engineering Group Inc., Stantec, Tetra Tech, Wood et WSP Global. En tant que fabricant d'équipement d'origine pour la technologie CANDU^{MD}, nous faisons face à la concurrence d'autres fournisseurs de technologies de réacteurs nucléaires de grande taille.

Les zones géographiques où la Société exerce principalement ses activités sont le Canada, les États-Unis, l'Amérique latine, le Royaume-Uni et l'Irlande, ainsi que l'Asie, le Moyen-Orient et l'Australie. Bon nombre des clients d'AtkinsRéalisis sont récurrents. Au cours d'un exercice donné, un client peut représenter une partie importante des revenus consolidés de la Société, en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet.

Politique de gestion de trésorerie

La politique de gestion de trésorerie de la Société requiert que la Société investisse dans des instruments hautement sécuritaires et très liquides offrant des taux de rendement comparables à ceux disponibles sur le marché pour des instruments d'investissement de première qualité. La Société investit l'encaisse principalement dans des comptes bancaires à rendement élevé, dans des instruments du marché monétaire, dans des dépôts à terme auprès d'institutions financières de première qualité et dans des obligations de haute solvabilité.

Structure organisationnelle

La Société dispose d'un réseau de bureaux de commercialisation et d'exploitation au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Inde ainsi que dans de nombreux autres pays. À tout moment, ses employés sont à l'œuvre partout dans le monde afin d'exécuter les projets en cours, de chercher de nouveaux débouchés et de commercialiser ses services, son expertise et ses produits. Pour mieux accéder aux marchés et pour faciliter le financement des projets, AtkinsRéalis peut s'allier à des sociétés ou à des coentreprises possédant une expertise complémentaire à ses compétences ou à des sociétés locales dominant ces marchés.

3.2. Carnet de commandes

On trouvera une analyse du carnet de commandes d'AtkinsRéalis sous la rubrique « Carnet de commandes (obligations de prestation restant à remplir) » du rapport de gestion 2024 de la Société dont l'analyse est intégrée par renvoi dans les présentes. Le rapport de gestion 2024 est accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com et sur le site Internet de la Société, au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

3.3. Facteurs de risque

La Société est exposée à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités. AtkinsRéalis a mis en place des mesures visant à cerner, à surveiller et à atténuer ces risques et incertitudes. Ces mesures comprennent, entre autres, les suivantes :

- Un cadre de gouvernance qui comprend une structure, des fonctions et une hiérarchie des pouvoirs permettant de gérer efficacement l'exposition aux risques de la Société. Les fonctions de soutien et les politiques, énoncés, normes et procédures connexes jouent un rôle important dans la gestion de ces risques.
- Avant l'engagement, chaque mandat proposé est examiné et évalué par la Société en fonction de son exposition au risque et approuvé au niveau hiérarchique approprié. Les fonctions administratives maintiennent des systèmes et des processus formels pour gérer l'exposition aux risques que représentent les mandats qu'elles exécutent et elles intègrent la prise en compte de l'exposition aux risques dans la prise de décisions de gestion.
- Le chef de la gestion des risques, par l'intermédiaire de la fonction de surveillance des risques et des projets, est responsable de la mise en œuvre efficace du programme de gestion des risques d'entreprise de la Société (le « **programme de GRE** »). Le conseil d'administration entreprend une évaluation annuelle du programme de GRE.
- Le comité de direction de la Société, lequel est établi par la direction et composé du président et chef de la direction et d'autres membres de la haute direction (collectivement, le « **comité de direction** »), examine et valide, chaque trimestre, les principaux risques et les risques émergents de la Société. Les membres du comité de direction font rapport au conseil d'administration et à ses comités du profil de risque de la Société et des mesures d'atténuation connexes.
- Lors de réunions tenues tout au long de l'année, les comités du conseil d'administration reçoivent et examinent les rapports de la direction sur les risques importants auxquels la Société est exposée et les mesures prises pour les atténuer. Le président et chef de la direction (pour le conseil d'administration), le chef du contentieux (pour le comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable), le chef des affaires financières (pour le comité d'audit et de gestion des risques), le chef de la gestion des risques (pour le comité de la sécurité, de la surveillance des projets et de la technologie) et le chef des ressources humaines (pour le comité des ressources humaines) sont directement responsables de l'intégration

efficace de la gestion des risques dans la planification, la prise de décisions et les activités de la Société à l'égard des risques qu'ils sont chargés de surveiller conformément à la *politique de gestion des risques* de la Société.

- La fonction d'audit interne, qui relève du comité d'audit et de risque, fournit une assurance indépendante quant à l'efficacité et à l'efficience des contrôles obligatoires liés à la gestion des risques.
- Le conseil d'administration fournit une orientation stratégique et des conseils sur les risques et incertitudes. Il a délégué certaines responsabilités à cet égard à ses comités, comme il est décrit plus en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société qui porte sur l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société du 16 mai 2024 disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com, ou sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ». Ces comités sont chargés de veiller à ce que la direction de la Société a pris les mesures appropriées pour assurer une gestion efficace des risques auxquels elle est exposée.

On trouvera une analyse des risques et incertitudes auxquels AtkinsRéalis est exposée sous la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion 2024, laquelle rubrique est intégrée au présent document par renvoi. Le rapport de gestion 2024 est accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com et sur le site Internet de la Société, au www.atkinsrealis.com, sous la rubrique « Investisseurs ».

3.4. Nombre d'employés

La Société comptait 38 446² employés dans le monde au 31 décembre 2024. Le nombre d'employés varie en fonction du nombre et de la nature des projets en cours, ainsi que des acquisitions, des dessaisissements et des initiatives en matière de restructuration.

3.5. Politiques sociales et autres politiques importantes : les valeurs qui nous animent

Nous avons créé une culture fondée sur nos valeurs fondamentales: SÉCURITÉ, INTÉGRITÉ, INNOVATION, COLLABORATION et EXCELLENCE. Nos valeurs communes sont l'essence même de l'identité de notre Société. Elles caractérisent nos gestes, notre voix et notre conduite les uns avec les autres et nous guident dans nos rapports avec les clients et les parties prenantes.

Sécurité

Pour AtkinsRéalis, la sécurité signifie protéger les personnes, l'actif et l'environnement de tout danger et elle est considérée comme une responsabilité liée à l'éthique. La sécurité fait partie intégrante de tout ce que nous faisons et de nos valeurs fondamentales. La sécurité est plus qu'une question de chiffres, de processus et de procédures. Il s'agit de veiller les uns sur les autres et de s'assurer que toute personne liée à nos activités rentre chez elle en toute sécurité à la fin de chaque journée. De plus, nous comprenons tout à fait qu'il est essentiel d'offrir un soutien au bien-être de nos employés ainsi qu'un milieu de travail sécuritaire sur le plan psychologique afin qu'ils puissent s'épanouir et réaliser leur plein potentiel. Nous aspirons à créer des environnements dans lesquels nos gens s'épanouissent et exécutent des tâches sécuritaires dans un monde complexe.

² Cela comprend les employés qui relèvent du président et chef de la direction de la Société (employés permanents, intermittents, temporaires, contractuels, à temps plein ou à temps partiel, etc.), ainsi que les consultants et les employés prêtés, à l'exclusion de la main-d'œuvre de Linxon et des personnes qui relèvent des coentreprises qui ne rendent pas compte au président et chef de la direction de la Société, même si la Société peut détenir des participations dans ces coentreprises.

AtkinsRéalis a un énoncé de politique mondiale sur la santé, la sécurité et l'environnement (l'« **énoncé de politique en matière de SSE** ») qui donne le ton à tout le travail que nous entreprenons dans le monde. Cet énoncé de politique en matière de SSE est accessible sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com. L'énoncé de politique en matière de SSE repose sur les principes de leadership visible en matière de sécurité, de consultation des employés, de création de conditions de travail sécuritaires et de respect de l'environnement à tous les niveaux. Notre système de gestion SSE mondial ainsi qu'une série d'outils ont été élaborés à partir de ces principes. Les indicateurs SSE mondiaux font partie du régime incitatif annuel de la Société, ce qui témoigne de l'importance que celle-ci leur accorde.

Intégrité

La Société s'engage à prendre les bonnes décisions, sans compromis. Nous sommes responsables de nos réussites comme de nos échecs. Nous mettons l'accent sur le respect de nos pairs, de nos collectivités et de notre environnement. Nous avons aussi le courage de défendre ce qui est juste et de tenir nos promesses.

Notre programme d'intégrité, reconnu à plusieurs reprises, constitue une référence dans notre secteur d'activité. Il fait partie intégrante de notre travail quotidien et de notre processus de prise de décision. Nous exigeons intégrité et professionnalisme de nous-mêmes, conformément à ce que les autres, notamment nos actionnaires et nos clients, attendent de nous. À cette fin, nous continuons d'officialiser nos pratiques exemplaires, à les renforcer et à les rendre plus observables. Notre programme d'intégrité vise à nous aider à mener nos activités conformément à nos valeurs. Ce n'est pas qu'un simple programme, c'est une manière de faire des affaires. Les mesures en matière d'intégrité font également partie du régime incitatif annuel de la Société, ce qui en rappelle l'importance à nos employés.

Notre équipe Intégrité compte des professionnels hautement expérimentés qui travaillent dans trois domaines : la fonction de conformité réglementaire et d'intégrité de l'entreprise, les responsables de l'intégrité dévoués pour chaque fonction, région et secteur et le groupe Remédiation et Monitorat – Intégrité.

Les responsabilités de notre équipe Intégrité incluent l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien d'un programme d'intégrité complet qui a une incidence sur les activités de la Société et qui appuie nos secteurs et régions. Des responsables de l'intégrité sont nommés pour chaque secteur et région où AtkinsRéalis exerce ses activités; ils relèvent en fin de compte du chef, ESG et intégrité. Le chef, ESG et intégrité relève, sur le plan opérationnel, du chef du contentieux et a une relation hiérarchique directe avec le conseil d'administration, et assure une véritable indépendance de la fonction d'intégrité.

En plus de nos professionnels dévoués, nous disposons d'un solide réseau d'ambassadeurs de l'intégrité qui aident à diffuser l'empreinte de l'intégrité au moyen de la sensibilisation et de la communication, faisant la promotion d'un environnement commercial engagé dans des pratiques éthiques et apportant un soutien local supplémentaire aux employés. Les faits saillants de notre programme d'intégrité sont disponibles sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

Le Code de conduite de la Société est publié en sept langues. Chaque employé d'AtkinsRéalis doit, à titre de condition d'emploi, confirmer annuellement qu'il se conforme aux dispositions de celui-ci. Le Code de conduite de la Société peut être consulté sur SEDAR+ à www.sedarplus.com et sur le site Internet de la Société à www.atkinsrealis.com.

AtkinsRéalis attend de ses partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à ses principes d'affaires, à sa culture et à ses valeurs et qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et des règlements applicables. La Société effectue des évaluations du risque ainsi que des vérifications diligentes à l'égard de partenaires d'affaires éventuels. Notre Code de conduite des contreparties s'applique à toutes nos contreparties, y compris nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs. Le Code de conduite des contreparties est disponible sur le site Internet de la Société au www.atkinsrealis.com.

Pour une troisième fois, notre engagement d'intégrité nous a valu la prestigieuse Compliance Leader Verification pour 2023 et 2024 de l'institut Ethisphere, un centre indépendant de recherche, de pratiques exemplaires et de leadership éclairé. Ethisphere a effectué une évaluation approfondie de notre programme d'intégrité et l'a comparé à son répertoire de données 2022 des entreprises les plus éthiques à l'échelle mondiale, fournissant ainsi un aperçu des programmes et des pratiques des principales entreprises dans le monde.

Innovation

L'ingénierie est au cœur des efforts déployés pour résoudre plusieurs des problèmes les plus pressants du monde. Nous abordons ces problèmes en réfléchissant avec audace, fierté et originalité, en mobilisant nos capacités collectives pour encourager l'innovation et la coopération, et ainsi accomplir des réalisations extraordinaires.

En favorisant une culture d'entreprise qui adopte des idées nouvelles et qui donne aux employés les moyens de s'engager les uns les autres et de remettre en question le statu quo, nous unissons nos différentes perspectives et notre vaste expérience afin d'avoir un effet significatif sur la façon dont nous abordons notre travail et les résultats que nous obtenons pour nos clients.

La combinaison de nos capacités mondiales et de notre habileté à tirer parti de notre expertise numérique et à travailler en collaboration est essentielle : nous croyons que le changement transformationnel n'est possible qu'en reliant les gens, les données et les technologies à l'échelle de notre organisation mondiale, de nos partenaires et de notre secteur d'activité.

Pour nous, l'innovation ne dépend pas d'un moment unique et transformateur. Il s'agit d'une série de voies d'amélioration qui, ensemble, jettent les bases d'un changement important et durable. L'innovation est plus qu'un simple résultat : c'est notre façon de travailler; une approche méthodologique qui découle de notre attitude et de nos actions à l'égard des solutions que nous créons et des résultats que nous obtenons.

Collaboration

Nous apportons chacune et chacun des opinions, des expériences et des points de vue différents. Cela renforce notre capacité à fournir un rendement et des services à valeur ajoutée à nos clients et à nos collectivités. Lorsque nous nous regroupons, chacun de nous se sent inclus, et en combinant nos différences, nous faisons vraiment la différence.

La Société favorise les interactions respectueuses et coopératives, mise sur la puissance du travail d'équipe et sur la possibilité pour chaque personne de s'exprimer et soutient la formation de relations fondées sur la confiance et l'ouverture.

À AtkinsRéalis, nous encourageons la collaboration dans l'ensemble de notre organisation afin d'unir nos forces, d'offrir les meilleures solutions à nos clients et de découvrir de nouvelles sources de croissance. La collaboration entre nos équipes et la création de partenariats durables revêtent une importance égale pour notre réussite et notre compétitivité à long terme.

Afin de permettre la réalisation et assurer le soutien de nos objectifs, la Société fournit aux employés un cadre de travail qui :

- interdit le harcèlement, la discrimination et toute forme de violence;
- favorise une culture où chacun se sent véritablement à sa place et est valorisé pour ses contributions uniques;
- encourage la confiance mutuelle et le respect réciproques à tous les niveaux de l'entreprise;

- permet aux employés de signaler les conduites répréhensibles sans crainte de représailles; et
- soutient une culture inclusive où chacun se sent à sa place, peut être lui-même et atteindre son plein potentiel.

Excellence

À AtkinsRéalis, l'excellence n'est pas seulement un objectif; c'est un principe fondamental qui sous-tend tous les aspects de nos activités. Nous croyons que l'excellence est le fruit d'une quête incessante de la qualité, de l'innovation et de l'amélioration continue. Notre engagement envers l'excellence se reflète dans notre détermination à offrir des services et des solutions de qualité supérieure qui dépassent les attentes de notre clientèle. En encourageant une culture de l'excellence, nous donnons à nos employés les moyens de s'approprier leur travail, de viser les normes les plus élevées et de rechercher en permanence des moyens d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances. Cette quête constante de l'excellence nous permet de rester à l'avant-garde de notre secteur et d'établir des points de référence que d'autres suivront.

À AtkinsRéalis, l'excellence consiste également à créer de la valeur pour nos parties prenantes grâce à des pratiques durables et éthiques. Nous sommes convaincus que l'excellence va bien au-delà du rendement financier; elle inclut également notre responsabilité à l'égard de l'environnement, envers nos collectivités et les générations futures. En intégrant le développement durable dans nos stratégies commerciales, nous visons à minimiser notre incidence sur l'environnement et à apporter une contribution positive à la société. Notre engagement en matière d'éthique et de transparence renforce notre réputation de partenaire de confiance. Grâce à ces efforts, nous atteignons non seulement l'excellence dans nos projets, mais nous construisons également des relations durables basées sur la confiance et le respect mutuel.

Nous plaçons l'excellence au premier plan en en parlant constamment et en améliorant nos actions en fonction nos expériences. Nous voulons nous assurer que nous nous développons avec détermination et fierté.

Compétences et connaissances spécialisées

Nous sommes une entreprise fondée sur la connaissance, toujours à la recherche de professionnels talentueux et compétents pour tous nos services spécialisés. À cet égard, l'amélioration des compétences et la requalification continues, dans un environnement en constante évolution, sont essentielles pour recruter, perfectionner et maintenir en poste les meilleurs employés.

4. Dividendes

En 2024, AtkinsRéalis a déclaré et versé des dividendes en espèces trimestriels. La déclaration de dividendes est laissée à l'appréciation du conseil d'administration, selon son évaluation de plusieurs facteurs, notamment les présents et futurs i) bénéfices, ii) flux de trésorerie, iii) besoins de liquidités et iv) actifs et passifs, sous réserve de certaines restrictions légales et contractuelles. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée concernant le fait que la Société versera des dividendes, ni concernant la fréquence ou les montants de ces dividendes.

Au cours des trois derniers exercices financiers, AtkinsRéalisation a déclaré et versé les dividendes trimestriels suivants par action ordinaire :

	T1 (\$)	T2 (\$)	T3 (\$)	T4 (\$)	Annuel (\$)
2024	0,02	0,02	0,02	0,02	0,08
2023	0,02	0,02	0,02	0,02	0,08
2022	0,02	0,02	0,02	0,02	0,08

5. Structure du capital

Description générale

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang (collectivement, les « **actions privilégiées** »). Les seules actions actuellement émises et en circulation sont des actions ordinaires.

Le texte qui suit résume certaines caractéristiques se rattachant aux actions ordinaires, aux actions privilégiées de premier rang et aux actions privilégiées de deuxième rang de la Société. Ce résumé est donné entièrement sous réserve des droits, privilèges, conditions et restrictions dont sont en fait assorties ces actions.

Actions ordinaires

Dividendes : Les porteurs des actions ordinaires de la Société ont le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil d'administration en déclare.

Droits de vote : Confèrent le droit d'exercer une voix par action.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : Droit de recevoir le reliquat des actifs de la Société, sous réserve des droits prioritaires conférés aux porteurs des actions privilégiées alors émises et en circulation.

Actions privilégiées de premier rang

Pouvant être émises en série : Le conseil d'administration est autorisé à déterminer, avant leur émission, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant.

Dividendes : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions.

Droits de vote : Ils ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions.

Série A :

Dividendes : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions. Cumulatifs à raison d'un montant correspondant à 77 % du taux préférentiel fixé par la Banque Nationale du Canada. Payables trimestriellement. Aucun rachat d'autres actions n'est permis tant que le dividende accumulé n'est pas payé intégralement.

Droits de vote : Ils ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions. Confèrent le droit de recevoir un montant égal à celui qui a été versé sur les actions et tous les dividendes cumulés, mais impayés.

Droit de rachat : Au gré de la Société, moyennant un montant en contrepartie des actions et tous les dividendes cumulés, mais impayés.

Actions privilégiées de deuxième rang

Pouvant être émises en série : Le conseil d'administration est autorisé à déterminer, avant leur émission, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant.

Dividendes : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions, sauf les actions privilégiées de premier rang.

Droits de vote : Ils ne confèrent pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, sauf comme il est prévu par la loi.

Droits en cas de liquidation ou de dissolution : Ils ont priorité de rang sur toutes les autres catégories d'actions, sauf les actions privilégiées de premier rang.

Débetures

Le 24 novembre 2017, la Société, à titre d'émetteur, et la Société de fiducie Computershare du Canada, à titre de fiduciaire, ont conclu un acte de fiducie (l'« **acte de fiducie principal** » et, avec tout acte de fiducie le complétant, l'« **acte de fiducie de 2017** »).

Le tableau suivant indique les montants en capital impayés au 13 mars 2025 aux termes des débetures en circulation, qui sont décrites plus en détail ci-dessous.

Type	Date d'échéance	Capital impayé
Débetures de série 7 à 7 %	12 juin 2026	300 millions \$
Débetures de série 8 à 5,7 %	26 mars 2029	400 millions \$

Le 12 décembre 2022, la Société a émis, sur la base d'un placement privé, des débetures de série 7 d'un montant en capital de 300 millions \$, qui portent intérêt semestriellement au taux de 7,0 % par année et viennent à échéance le 12 juin 2026. Les débetures de série 7 peuvent être rachetées au gré de l'émetteur, en totalité ou en partie, à un prix calculé selon une formule de rachat intégral, à tout moment.

Le 26 mars 2024, la Société a émis, sur la base d'un placement privé, des débetures de série 8 d'un montant en capital de 400 millions \$, qui portent intérêt semestriellement au taux de 5,7 % par année et viennent à échéance le 26 mars 2029. Les débetures de série 8 peuvent être rachetées au gré de l'émetteur, en totalité ou en partie,

à un prix calculé selon une formule de rachat intégral pendant les deux premières années de la durée des débentures de série 8 et à une prime décroissante par la suite.

Au troisième trimestre de 2024, la Société a remboursé intégralement les débentures de série 6 d'un montant en capital de 300 millions \$ à leur échéance (les « **débentures de série 6** », pour plus d'informations sur les débentures de série 6, veuillez consulter la notice annuelle de la société pour la période terminée le 31 décembre 2023).

Les débentures en circulation ont toutes été émises aux termes d'un acte de fiducie complémentaire à l'acte de fiducie principal.

L'acte de fiducie de 2017 renferme des clauses restrictives d'usage (y compris à l'égard de la création de certaines dettes et un engagement de ne pas faire) à l'égard de la Société et de certaines de ses filiales, ainsi que des dispositions d'usage relatives aux cas de défaut.

Les débentures en circulation sont garanties solidairement, sans sûreté, quant au paiement du capital, de l'intérêt et de la prime, le cas échéant, et de certaines autres sommes précisées dans l'acte de fiducie de 2017, par certaines filiales importantes de la Société.

Aux termes de l'acte de fiducie de 2017, s'il survient un « événement déclencheur de changement de contrôle » (comme il y est défini), à moins que la Société n'ait exercé son droit facultatif de racheter la totalité des débentures en circulation de la série pertinente (selon le cas), la Société sera tenue de présenter (ou de faire en sorte qu'un tiers présente) une offre de rachat visant la totalité ou, au choix de chaque porteur de débentures, une partie des débentures en circulation de celui-ci, à un prix de rachat payable en espèces correspondant à 101 % du capital impayé de celles-ci, plus les intérêts courus et impayés, s'il en est, jusqu'à la date de rachat.

Convention relative au régime de droits de souscription des actionnaires modifiée et mise à jour

La Société a initialement mis en œuvre un régime de droits des actionnaires en concluant une convention relative à un régime de droits de souscription des actionnaires le 8 mars 1996, laquelle a par la suite été modifiée et mise à jour en date du 8 mai 1996, du 26 février 1999, du 1^{er} mars 2002, du 4 mars 2005, du 6 mars 2008, du 4 mars 2011, du 2 mars 2017, du 7 mai 2020 et reconfirmée le 18 mai 2023. Cette entente est disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.com.

Notes de crédit

Les notes de crédit sont un moyen d'évaluer la qualité du crédit et la capacité financière d'une société. Les notes visent à indiquer le risque que la Société ne respecte pas ses obligations en temps opportun et ne tiennent pas compte de certains facteurs tels le risque lié au marché ou le risque lié au prix. Ces facteurs devraient être pris en considération par les investisseurs à titre de facteurs de risque dans le cadre de leurs prises de décisions en matière d'investissement. Ces notes ne constituent pas une recommandation d'achat, de vente, ni de maintien des titres et peuvent faire l'objet de révision ou de retrait à tout moment par les agences de notation. Les notes établies par Standard & Poor's Global Ratings (« **S&P** ») et DBRS Limited (« **DBRS** ») sont fondées sur des considérations quantitatives et qualitatives applicables à la Société.

Au cours des deux derniers exercices, la Société a versé des honoraires de notation habituels à S&P et à DBRS relativement aux notes qu'elles ont attribuées à la dette en cours de la Société. La Société prévoit raisonnablement que ces honoraires continueront d'être versés dans l'avenir. Au cours des deux derniers exercices, la Société a également, dans le cours normal des activités, versé des honoraires à S&P et à DBRS à l'égard d'autres services qui lui ont été fournis.

Le tableau ci-dessous présente les notes de crédit de l'émetteur et de nos débentures en circulation au 13 mars 2025 :

	Note de crédit de l'émetteur	Débentures en circulation	Description et rang de la note de crédit
S&P	BB+ (Perspectives : positives)	BB+	Les obligations à long terme auxquelles est attribuée la note « BB » présentent moins de vulnérabilité à court terme, mais sont touchées par des incertitudes importantes continues ou une exposition à une conjoncture financière et économique défavorable qui pourraient nuire à la capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard des obligations. Cette note est la cinquième catégorie la plus élevée parmi les 10 catégories de notes de crédit à long terme de S&P, qui vont de « AAA » à « D ». Les notes « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe positif (+) ou négatif (-) qui indique le statut relatif au sein des catégories de notes principales. La perspective établie par S&P évalue la direction possible de la note de crédit à long terme sur une durée intermédiaire (généralement de six mois à deux ans). Au moment d'établir la perspective, tout changement dans la conjoncture économique ou les conditions commerciales fondamentales est pris en compte. Une perspective stable signifie que la note ne sera vraisemblablement pas modifiée.
DBRS	BB (élevé) (Tendance : positive)	BB (élevé) (Tendance : stable)	La dette à long terme notée « BB » est de qualité inférieure. La capacité de paiement de l'obligation financière est considérée comme incertaine et peut être vulnérable à des événements futurs. Cette note est la cinquième catégorie la plus élevée parmi les 10 catégories de notes de crédit à long terme de DBRS, qui vont de « AAA » à « D ». Toutes les catégories de notes autres que les catégories « AAA » et « D » comprennent également des sous-catégories « (élevé) » et « (faible) ». L'absence de la mention « (élevé) » ou « (faible) » indique que la note se situe au milieu de la catégorie. La tendance établie par DBRS est une orientation quant à son avis concernant la perspective de la note en question, les tendances faisant partie de l'une des trois catégories suivantes, à savoir « positive », « stable » ou « négative ». La tendance établie par DBRS indique la direction dans laquelle celle-ci estime que la note se dirige si les tendances actuelles se poursuivent ou, dans certains cas, à moins que des difficultés soient surmontées.

6. Marché pour la négociation des titres

Marché

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « ATRL ».

Cours et volume des opérations

Le tableau suivant indique le cours des actions ordinaires de la Société à la cote de la TSX et le volume des actions de la Société négociées à la TSX et sur les systèmes de négociation parallèles pendant les périodes indiquées.

2024	Volume (en milliers)	Haut* (\$)	Bas* (\$)	Clôture
Janvier	5 888	45,68	41,01	44,59
Février	7 992	46,60	42,60	45,87
Mars	14 018	57,38	48,25	55,40
Avril	7 589	56,87	52,19	52,86
Mai	10 889	57,33	51,28	53,34
Juin	12 809	60,55	52,23	59,22
Juillet	7 577	59,54	56,20	59,48
Août	9 516	60,16	51,31	52,78
Septembre	12 516	54,98	48,12	54,95
Octobre	17 903	68,09	54,43	67,00
Novembre	18 423	76,22	63,60	76,02
Décembre	13 932	79,38	73,28	76,26

* Cours extrêmes intrajournaliers au cours de chaque mois

7. Administrateurs et dirigeants

Le tableau ci-dessous indique le nom des administrateurs de la Société au 13 mars 2025, leur lieu de résidence, ainsi que les principaux postes occupés au cours des cinq dernières années :

Nom, lieu de résidence et année de nomination au conseil d'administration	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Gary C. Baughman ^{(1), (2)} Caroline du Nord (États-Unis) Administrateur depuis : 2020	- Administrateur de sociétés; - Associé exploitant à Crescendo Capital Partners depuis juillet 2022; - Président de Back Tee Sports, LLC depuis 2006; - Ancien chef des Opérations d'Elixsys Inc. de 2020 à 2022.

Nom, lieu de résidence et année de nomination au conseil d'administration	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Mary-Ann Bell , ing. ^{(3), (4)} Québec (Canada) Administratrice depuis : 2020	- Administratrice de sociétés.
Christie J. B. Clark ^{(3), (4)} Ontario (Canada) Administrateur depuis : 2020	- Administrateur de sociétés.
Ian L. Edwards Québec (Canada) Administrateur depuis : 2019	- Président et chef de la direction d'AtkinsRéalis depuis 2019; - Administrateur de sociétés.
Nathalie Marcotte ^{(2), (3)} Québec (Canada) Administratrice depuis : 2024	- Administratrice de sociétés; - Ancienne présidente, Automatisation des processus et vice-présidente directrice, Automatisation des processus de Schneider Electric SE de 2020 à 2024; - Ancienne vice-présidente principale, Services industriels et cybersécurité de Schneider Electric SE de 2017 à 2020.
Ruby McGregor-Smith , CBE ^{(1), (3)} Berkshire (Royaume-Uni) Administratrice depuis : 2022	- Administratrice de sociétés.
Robert Paré ^{(1), (2)} Québec (Canada) Administrateur depuis : 2022	- Administrateur de sociétés; - Ancien conseiller stratégique du cabinet d'avocats Fasken Martineau Du Moulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. de 2018 à 2022.
Michael B. Pedersen ^{(1), (4)} Ontario (Canada) Administrateur depuis : 2020	- Administrateur de sociétés.
Sam Shakir ^{(1), (3)} Maryland (États-Unis) Administrateur depuis : 2024	- Administrateur de sociétés; - Ancien chef de la direction de SAM LLC de février à octobre 2024; - Ancien président, Services opérationnels des usines, Amériques et président, Services environnementaux de Westinghouse Electric Company de 2021 à 2023; - Ancien président et chef de la direction d'Orano USA (anciennement connue sous le nom d'Areva Nuclear Materials, jusqu'en 2018), une filiale d'Orano LLC, de 2016 à 2021.

Nom, lieu de résidence et année de nomination au conseil d'administration	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Benita M. Warmbold ^{(2), (4)} Ontario (Canada) Administratrice depuis : 2017	- Administratrice de sociétés.
William L. Young Massachusetts (États-Unis) Administrateur depuis : 2020	- Administrateur de sociétés; - Président du conseil d'administration d'AtkinsRéalis depuis 2020.

(1) Membre du comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie

(2) Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable

(3) Membre du comité d'audit et de risque

(4) Membre du comité des ressources humaines

Les administrateurs de la Société sont élus à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société. Ils demeurent en fonction jusqu'à l'expiration de leur mandat à l'assemblée annuelle suivante, sous réserve de leur réélection, de leur retraite ou de leur démission ou de la vacance de leur poste en raison du décès, d'une destitution ou d'un autre motif.

Le conseil d'administration compte actuellement quatre comités permanents, à savoir le comité d'audit et de risque, le comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable, le comité des ressources humaines et le comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie. Le conseil d'administration n'a pas de comité de direction. Au 13 mars 2025, les différents comités du conseil d'administration étaient formés des membres suivants :

Comité d'audit et de risque

C. J. B. Clark (président)
M.-A. Bell
N. Marcotte
R. McGregor-Smith
S. Shakir

Comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable

B. M. Warmbold (présidente)
G. C. Baughman
N. Marcotte
R. Paré

Comité des ressources humaines

M.-A. Bell (présidente)
C. J. B. Clark
M. B. Pedersen
B. M. Warmbold

Comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie

M. B. Pedersen (président)
G. C. Baughman
R. McGregor-Smith
R. Paré
S. Shakir

Le tableau ci-dessous indique le nom des membres de la haute direction de la Société (définis comme tels au sens des règles et des règlements sur les valeurs mobilières applicables) qui ne sont pas également administrateurs de la Société, au 13 mars 2025³, leur lieu de résidence, ainsi que les principaux postes occupés au cours des cinq dernières années :

Nom et lieu de résidence	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Chris Ball Bristol (Royaume-Uni)	- Président, Royaume-Uni et Irlande, d'AtkinsRéalis depuis mars 2025; - Ancien chef des Opérations pour le secteur nucléaire de novembre 2023 à février 2025; - Ancien directeur général (services liés à l'énergie nucléaire) d'EDF Energy d'octobre 2022 à novembre 2023; - Ancien directeur général, Énergie nucléaire, Europe, Moyen-Orient et Afrique à AtkinsRéalis de janvier 2018 à octobre 2022.
Jeff Bell Ontario (Canada)	- Chef des affaires financières d'AtkinsRéalis depuis avril 2020; - Ancien administrateur non membre de la direction de Spirit Energy de 2018 à 2020.
Andrée-Claude Bérubé Québec (Canada)	- Chef du contentieux d'AtkinsRéalis depuis décembre 2022; - Ancienne chef adjointe principale du contentieux et secrétaire corporative d'AtkinsRéalis de septembre à décembre 2022; - Ancienne chef adjointe du contentieux et secrétaire corporative d'AtkinsRéalis de septembre 2020 à septembre 2022; - Ancienne chef adjointe du contentieux et secrétaire corporative adjointe de Sherritt International Corporation de 2018 à 2020.
James Cullens Londres (Royaume-Uni)	- Chef des ressources humaines d'AtkinsRéalis depuis 2017.

³ À compter du 1^{er} mars 2025, Nigel W.M. White a changé de rôle passant de chef des risques de la Société à celui de chef des Opérations pour le secteur nucléaire. Par conséquent, il ne fait plus partie du comité de direction.

Nom et lieu de résidence	Principaux postes au cours des cinq dernières années
Philip Hoare⁴ Bristol (Royaume-Uni)	- Chef des Opérations d'AtkinsRéalis depuis janvier 2024; - Ancien président, Services d'ingénierie, Royaume-Uni, Europe, Moyen-Orient, Inde et Canada d'AtkinsRéalis de janvier 2022 à décembre 2023; - Ancien président, secteur d'ICGP d'AtkinsRéalis de 2019 à décembre 2021.
Steve Morriss Californie (États-Unis)	- Président, États-Unis et Amérique latine, Minéraux et métaux, d'AtkinsRéalis depuis janvier 2024; - Ancien président, Services d'ingénierie, États-Unis, Asie-Pacifique, Mines et métallurgie, d'AtkinsRéalis de janvier 2022 à décembre 2023; - Ancien président, Moyen-Orient, Asie-Pacifique, Amérique latine, et Mines et métallurgie, d'AtkinsRéalis de janvier 2021 à décembre 2021; - Ancien président, Services de conception et de consultation, Amériques, d'AECOM de 2017 à 2020.
Richard Robinson Reading (Royaume-Uni)	- Président, Asie, Moyen-Orient et Australie (AMOA), d'AtkinsRéalis depuis mars 2025; - Président, Royaume-Uni et Irlande, d'AtkinsRéalis de janvier 2024 à février 2025; - Ancien chef de la direction, Royaume-Uni et Europe, d'AtkinsRéalis de novembre 2019 à décembre 2023.
Joseph St. Julian Texas (États-Unis)	- Président, Énergie nucléaire, d'AtkinsRéalis depuis avril 2022; - Ancien vice-président et directeur général de Bechtel de janvier 2005 à mars 2022.
Joël Taché Québec (Canada)	- Chef des risques d'AtkinsRéalis depuis mars 2025. - Ancien vice-président principal des finances, du commerce et des risques pour le secteur nucléaire, de janvier 2018 à février 2025.
Stéphanie Vaillancourt Québec (Canada)	- Présidente, Canada, d'AtkinsRéalis depuis octobre 2023; - Ancienne présidente, Capital et Exploitation et entretien, d'AtkinsRéalis de septembre 2021 à octobre 2023; - Ancienne vice-présidente directrice, Capital et trésorière d'AtkinsRéalis de 2019 à 2021.

⁴ Le 4 mars 2025, la société a annoncé que Philip Hoare quitterait son poste de directeur de l'exploitation au cours de l'été 2025.

Sauf comme il est décrit ci-dessous, à la connaissance de la Société, au cours des dix dernières années, aucun des administrateurs ou membres de la haute direction de la Société n'a été un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction, fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de trente jours consécutifs. De plus, à la connaissance de la Société, au cours des dix dernières années, aucun des administrateurs mentionnés ci-dessus n'est ou n'a été un administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens, sauf comme il est décrit ci-dessous :

- William L. Young était administrateur de Pharmetics (2011) Inc., une société fermée, jusqu'à ce qu'il démissionne dans le cadre de la vente de Pharmetics en septembre 2017. Après la vente de Pharmetics, un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) a été déposé en février 2018 et Pharmetics a par la suite déclaré faillite en date du 16 mars 2018.
- Gary C. Baughman était administrateur d'AGS Construction, une société fermée, d'octobre 2022 à octobre 2023. En décembre 2023, AGS Construction s'est placée sous la protection du chapitre 7 du *Bankruptcy Code* des États-Unis.

De plus, à la connaissance de la Société, au cours des 10 dernières années, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Au 31 décembre 2024, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société détenaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, ou exerçaient le contrôle sur 597 252 actions ordinaires, soit environ 0,34 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

8. Poursuites judiciaires

[Recours collectif Ruediger](#)

Le 6 février 2019, une requête visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action contre la Société et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « **défendeurs Ruediger** ») en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (le « **recours collectif Ruediger** ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de la Société entre le 22 février 2018 et le 27 janvier 2019 (la « **période visée par le recours collectif Ruediger** ») et qui détenaient une partie ou la totalité de ces valeurs mobilières à l'ouverture des marchés le 28 janvier 2019.

Le recours collectif Ruediger alléguait que certains documents déposés par la Société ainsi que certaines déclarations verbales faites par le chef de la direction au cours de la période visée par le recours collectif Ruediger contenaient des informations fausses ou trompeuses concernant ses prévisions en matière de produits et sa performance financière pour les anciens secteurs Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, des informations qui auraient été ensuite corrigées par la publication du communiqué de presse de la Société daté du 28 janvier 2019.

Le recours collectif Ruediger a demandé l'autorisation de la Cour supérieure du Québec pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les*

valeurs mobilières (Québec). Les demandeurs dans le cadre du recours proposé ont réclamé des dommages-intérêts et ont demandé la condamnation des défendeurs Ruediger afin qu'ils versent aux participants du recours collectif un montant non précisé pour des dommages-intérêts compensatoires, ainsi qu'une indemnité additionnelle et un remboursement de la totalité des frais et des dépenses, y compris les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Ruediger ont déposé une requête modifiée visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les modifications ont prolongé la période visée par le recours collectif Ruediger au 22 juillet 2019 et ont élargi la portée de la réclamation pour inclure, entre autres choses, que de l'information aurait été divulguée quant à la capacité de la Société à exécuter certains contrats à prix forfaitaire.

Le 20 octobre 2021, un recours collectif devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario concernant des faits semblables à ceux présentés dans le recours collectif Ruediger (le « **recours collectif Drywall** ») a été rejeté. Par conséquent, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Drywall ont eu le droit de faire inclure leurs réclamations dans le recours collectif Ruediger.

L'audience pour autorisation du recours collectif Ruediger modifié a eu lieu en avril 2022 et, le 11 octobre 2022, la Cour supérieure du Québec a rejeté le recours collectif Ruediger, tel que modifié, pour tous les motifs. Le 18 novembre 2022, les demandeurs ont interjeté appel de la décision à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu le 17 janvier 2024 et la Cour d'appel du Québec a rendu son jugement le 8 mars 2024, rejetant l'appel. Le 6 mai 2024, les demandeurs ont déposé leur requête en autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada. Le 26 septembre 2024, la Cour suprême du Canada a rejeté la requête en autorisation d'interjeter appel des demandeurs. Ce dossier est maintenant clos et n'a aucune incidence défavorable significative sur les résultats financiers de la Société.

[Dossier Sainte-Marthe-sur-le-Lac](#)

Ce dossier concerne un recours collectif autorisé le 18 avril 2023 contre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (la « **ville** ») et le procureur général du Québec en vue d'obtenir réparation pour tous les citoyens de la ville touchés par les inondations causées par la rupture d'une digue environnante. AECOM, l'entreprise issue du regroupement avec la société d'ingénierie Gendron, Lefebvre et Associés (« **GLA** »), est défenderesse en garantie et a appelé AtkinsRéalis Canada inc. en arrière-garantie. La participation de la Société découle de l'acquisition du Laboratoire de Béton ltée (« **LDB** »), un sous-traitant de GLA entre 1979 et 1982. Bien que le rôle exact de LDB reste à préciser, il est allégué qu'il était responsable du contrôle de la qualité des matériaux et des carrières d'emprunt d'où a été extraite l'argile utilisée lors de la construction. Chaque membre du recours collectif réclame jusqu'à 0,35 million \$. Le nombre réel de membres reste à déterminer, mais il est actuellement estimé à 1 000. Un montant total de 32,5 millions \$ est également réclamé dans le cadre de 14 autres poursuites visant les mêmes défendeurs. Ces poursuites font l'objet d'une gestion particulière d'un juge et ne font pas partie du recours collectif, car en vertu de la législation québécoise, les demandeurs ont la possibilité de se joindre à un recours collectif ou de s'en retirer et d'intenter une action distincte.

[Procédure d'arbitrage en Australie](#)

L'une des anciennes filiales de la Société, cédée dans le cadre de la cession des activités de Pétrole et gaz de la Société, détenait une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Conformément à l'accord de vente d'activités de Pétrole et gaz, la Société a conservé le risque de la filiale cédée associé à ce litige, ainsi que la gestion de ce dernier. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale et l'autre coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. La décision a été contestée par le propriétaire du projet et une audience judiciaire a eu lieu en juin 2021 et, le 28 septembre 2021, la Cour suprême

d'Australie-Occidentale a donné raison au propriétaire du projet, annulant ainsi la décision du tribunal de septembre 2020. L'entreprise commune a interjeté appel de la décision de la cour rendue en septembre 2021, et l'audience d'appel a eu lieu en septembre 2022. Le 17 janvier 2023, la Cour d'appel d'Australie-Occidentale a rejeté l'appel interjeté par l'entreprise commune, et l'entreprise commune a déposé une demande d'autorisation à la Haute Cour d'Australie pour faire appel de la décision. Le 17 novembre 2023, la Haute Cour d'Australie a accordé une autorisation spéciale d'interjeter appel et l'audition de l'appel a eu lieu le 16 avril 2024. Le 13 août 2024, la Haute Cour d'Australie a rejeté l'appel de l'entreprise commune, avec dépens. L'arbitrage sur le montant des dommages-intérêts à accorder a repris, et une audience est prévue au premier semestre de 2025.

Autres poursuites judiciaires

La Société est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit des poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre la Société, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

La Société a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que la Société a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. La Société a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

La Société a entamé des instances judiciaires devant le Tribunal du commerce et des investissements du Qatar (le « **TCIQ** ») contre un entrepreneur principal à la suite de sa participation à un consortium qui était un sous-traitant pour les services mécaniques, électriques et de plomberie dans le cadre d'un projet de construction d'un hôpital. La Société a réclamé à l'entrepreneur principal certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. Le partenaire du consortium de la Société a également entamé des instances judiciaires contre l'entrepreneur principal devant le TCIQ pour réclamer certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. L'entrepreneur principal a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société et son partenaire du consortium ont manqué à leurs engagements au titre du contrat de sous-traitance et cherche à obtenir des dommages-intérêts. Le TCIQ a rejeté toutes les demandes et demandes reconventionnelles le 29 septembre 2024. L'entrepreneur principal, la Société et son partenaire du consortium ont tous interjeté appel de cette décision auprès de la Cour d'appel du Qatar. Le 23 décembre 2024, la Cour d'appel du Qatar a renversé la décision du TCIQ et a renvoyé l'affaire devant le TCIQ. Le TCIQ a rendu son jugement le 3 février 2025, rejetant de nouveau toutes les demandes et demandes reconventionnelles de l'entrepreneur principal, de la Société et de son partenaire du consortium, à la suite de quoi, le 18 février 2025, toutes les parties ont interjeté appel de la décision auprès de la Cour d'appel du Qatar. La première audience devant la Cour d'appel du Qatar est prévue le 16 mars 2025.

Voir également la Note 31 - Passifs éventuels, dans nos états financiers consolidés annuels audités de 2024.

9. Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

Sauf pour ce qui est de la convention de prêt relative à un prêt consenti par CDPQ RF à AtkinsRéalisis Autoroute Holding inc. (« **AtkinsRéalisis Autoroute** ») conclue en date du 20 avril 2017 (en sa version modifiée, la « **convention de prêt avec la CDPQ** »), à la connaissance de la Société, i) aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ii) aucun des actionnaires de la Société qui sont propriétaires véritables ou exercent une emprise, directement ou indirectement, sur plus de 10 % d'une catégorie d'actions de la Société, iii) ni aucune personne ayant des liens avec les personnes mentionnées en i) et ii) ou faisant partie du même groupe que celles-ci, n'a ni n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération au cours des

trois derniers exercices terminés ou de l'exercice en cours qui a eu, ou serait raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur la Société, l'une de ses sociétés affiliées ou l'une de ses filiales.

10. Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Services aux Investisseurs Computershare Inc., qui a des bureaux principaux dans les villes de Montréal (Québec), Toronto (Ontario) et Vancouver (Colombie-Britannique), est l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société à l'égard des actions ordinaires de la Société.

11. Contrats importants

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, les seuls contrats importants pour la Société qui ont été conclus au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ou avant le dernier exercice de la Société, et qui demeurent en vigueur et doivent être déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables sont énumérés ci-dessous :

- i) la convention d'achat d'actions visant la 407 (au sens attribué à ce terme ci-après);
- ii) la convention de prêt avec la CDPQ;
- iii) la convention de droits de l'investisseur (au sens attribué à ce terme ci-après).

Les descriptions suivantes des contrats importants ne sont que des résumés et un exemplaire du texte intégral de ces contrats importants peut être consulté sur SEDAR+ à www.sedarplus.com.

Convention d'achat d'actions visant la 407

Le 15 août 2019, AtkinsRéalis a annoncé qu'elle avait conclu la vente de 10,01 % des actions de l'Autoroute 407 ETR. à une entreprise contrôlée par **Investissements RPC** aux termes d'une convention d'achat d'actions datée du 14 août 2019 (la « **convention d'achat d'actions visant la 407** »). À la clôture et selon les modalités de la convention d'achat d'actions visant la 407, AtkinsRéalis a reçu un produit correspondant au prix d'acquisition de base de 3 milliards \$ et elle pourrait recevoir jusqu'à 250 millions \$ supplémentaires à être versés sur une période de 10 ans, sous réserve de l'atteinte de certains seuils financiers liés au rendement continu de l'Autoroute 407 ETR.

Convention de prêt avec la CDPQ

Dans le cadre de l'acquisition de WS Atkins plc (l'« **acquisition d'Atkins** »), AtkinsRéalis Autoroute Holding inc., filiale en propriété exclusive indirecte de la Société détenant des actions de 407 International Inc., a conclu la convention de prêt avec la CDPQ.

La convention de prêt avec la CDPQ est une dette avec recours limité qui comprenait initialement deux tranches : i) la tranche A, un prêt à terme non renouvelable d'un montant total de 1 milliard \$ et ii) la tranche B, un prêt à terme non renouvelable d'un montant total de 500 millions \$ (collectivement, le « **prêt de la CDPQ** »). La tranche B a été remboursée en totalité en 2018 et un montant de 600 millions \$ de la tranche A a été remboursé en 2019, à la suite d'une entente entre les parties. Au troisième trimestre de 2023, la Société a conclu une entente avec CDPQ RF (l'« **entente de 2023** ») principalement afin de prolonger l'échéance du prêt de la CDPQ de juillet 2024 à juillet 2026. Le montant nominal du prêt de la CDPQ demeure à 400 millions \$. L'entente de 2023 prévoit également que le remboursement anticipé volontaire sera assujéti à une pénalité dans certaines circonstances

jusqu'en juillet 2024. Le recours est limité à l'application, dans des circonstances particulières, de mesures d'exécution visant les actions d'AtkinsRéalis Autoroute Holding inc. Les emprunts contractés portent intérêt à un taux de base égal au plus élevé i) du taux CDOR ou ii) de 0,9 %, majoré de la marge applicable. Le prêt de la CDPQ est assujéti à des engagements de faire et de ne pas faire, ainsi qu'à des clauses restrictives financières, notamment le maintien, sur une période de 12 mois continus et sur une base consolidée, d'un ratio maximal de dette nette avec recours sur le RAIIA, tel qu'il est défini à la convention de prêt avec la CDPQ. Le non-respect d'une ou de plusieurs de ces clauses restrictives pourrait constituer un cas de défaut, ce qui pourrait provoquer le remboursement anticipé du solde en vertu de la convention de prêt avec la CDPQ.

Convention de droits de l'investisseur

Le 3 juillet 2017, parallèlement à la clôture de l'acquisition d'Atkins, la Société et la CDPQ ont conclu une convention de droits de l'investisseur (la « **convention de droits de l'investisseur** »).

Aux termes de la convention de droits de l'investisseur, la CDPQ a notamment le droit, tant qu'elle est propriétaire véritable ou exerce le contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la Société, de recommander à AtkinsRéalis un candidat aux fins d'élection ou de nomination à titre d'administrateur, pourvu que le candidat proposé par la CDPQ n'ait aucune relation importante avec AtkinsRéalis ou la CDPQ et que sa nomination soit assujéti à une recommandation favorable de la part du comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable du conseil de la Société. En outre, la Société a convenu de consulter la CDPQ avant de nommer un nouveau président du conseil d'administration.

La convention de droits de l'investisseur renferme également les dispositions suivantes :

- Tant que la CDPQ détient, directement ou indirectement, au moins 12 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, elle peut se prévaloir d'un droit préférentiel de souscription lors de nouvelles émissions d'actions ordinaires et de titres convertibles, sous réserve des exceptions usuelles;
- Sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables et des règles de la TSX, la CDPQ a le droit de demander à la Société de racheter les actions ordinaires qu'elle détient directement ou indirectement, représentant jusqu'à 25 % des rachats devant être effectués par la Société dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités;
- La CDPQ a reçu des droits d'inscription d'entraînement (mais non des droits d'inscription sur demande) lui permettant, tant qu'elle détient directement ou indirectement plus de 12 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, d'inclure sa quote-part des actions ordinaires vendues dans le cadre de certains placements auprès du public visant des actions ordinaires, sous réserve des demandes et des dispositions en matière de réduction usuelles des preneurs fermes.

12. Experts

L'auditeur de la Société est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.; il est indépendant de la Société au sens des règles du *Code de déontologie* de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

13. Comité d'audit et de risque

Mandat du comité d'audit et de risque

Le mandat du comité d'audit et de risque d'AtkinsRéalis est présenté à l'Annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit et de risque

Le comité d'audit et de risque de la Société est composé de Christie J. B. Clark (président), de Mary-Ann Bell, de Nathalie Marcotte, de Ruby McGregor-Smith, CBE et de Sam Shakir. Chacun des membres du comité d'audit et de risque est indépendant, comme il est déterminé par le conseil d'administration, notamment aux termes de la législation et de la réglementation canadiennes en valeurs mobilières, et aucun ne touche, directement ou indirectement, de rémunération de la Société sauf la rémunération touchée à titre de membre du conseil d'administration et de ses comités. Tous les membres du comité d'audit et de risque ont des compétences financières selon la définition donnée dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »). Lorsqu'il se penche sur les critères servant à déterminer les compétences financières, le conseil d'administration tient compte de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Compétences professionnelles et expérience pertinente des membres du comité d'audit et de risque

Chacun des membres du comité d'audit et de risque de la Société possède des compétences professionnelles ou de l'expérience des affaires, ou les deux, qui sont pertinentes à l'exercice des responsabilités incombant à un membre du comité d'audit.

Christie J. B. Clark (président) compte plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs de la comptabilité, des finances et des services professionnels. De 2005 à 2011, il a été chef de la direction et associé principal du cabinet PricewaterhouseCoopers, S.E.N.C.R.L./s.r.l. (services professionnels). Avant sa nomination au poste de chef de la direction, il a agi à titre d'associé directeur national et de membre du comité de direction du cabinet de 2001 à 2005. M. Clark est président des comités d'audit d'Air Canada et de Les Compagnies Loblaw limitée, et ancien membre du comité d'audit de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix. En plus d'être membre de sociétés ouvertes, il est administrateur et vice-président du comité d'audit du Comité olympique canadien et président des comités d'audit de la Fondation olympique canadienne, d'À nous le podium et de la Sunnybrook Foundation. Il est un membre émérite du conseil consultatif de la Stephen J. R. Smith School of Business de l'Université Queen's. M. Clark est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto. Il est Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et l'ancien directeur national des études pour le cours intitulé Efficacité du comité d'audit de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Mary-Ann Bell compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des télécommunications. Avant de prendre sa retraite en 2014, elle était première vice-présidente de Bell Aliant Communications régionales inc. pour le Québec et l'Ontario de 2009 à 2014, et de 2005 à 2009, elle a été chef des Opérations pour le Québec, chargée de la direction de différentes fonctions opérationnelles, comme l'ingénierie, les services sur le terrain et les services à la clientèle. M^{me} Bell est actuellement administratrice de Cogeco inc. et de Cogeco Communications inc. (où elle préside le comité de gouvernance et est membre du comité des ressources humaines). Elle a été administratrice de mdm commerce inc. (où elle a présidé le comité d'audit) NAV Canada pendant les neuf dernières années (où elle a été membre de divers comités, y compris le comité d'audit), d'Énergir inc./Valener inc. (où elle était présidente du comité d'audit) et du Fonds de placement immobilier Cominar (où elle a été membre du comité d'audit). Outre son engagement auprès de ces sociétés ouvertes, M^{me} Bell est administratrice et présidente du comité d'audit de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) et était auparavant administratrice de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) (où elle a été présidente du comité d'audit). M^{me} Bell est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel de l'École polytechnique de Montréal, d'une maîtrise en sciences de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et d'un certificat en Finance pour les hauts dirigeants de la Harvard Business School.

Nathalie Marcotte possède plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs des projets d'automatisation industrielle et des services. De 2020 à 2024, elle a été présidente, Automatisation des processus et vice-présidente directrice, Automatisation des processus de Schneider Electric SE, où elle dirigeait les offres mondiales d'automatisation industrielle. Elle s'est jointe à Schneider Electric SE en 2013 dans le cadre de l'acquisition d'Invensys, où elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Services industriels jusqu'en 2017, et de vice-présidente principale, Ingénierie et services. M^{me} Marcotte a suivi une formation formelle à l'Université Queen's sur les compétences financières des hauts dirigeants de services non financiers, et a bénéficié de séances internes de perfectionnement des compétences sur les résultats à Schneider Electric. Elle compte plus de 10 ans d'expérience à des postes de haute dirigeante en gestion des résultats, y compris les résultats globaux à l'échelle mondiale. M^{me} Marcotte est titulaire d'un baccalauréat en ingénierie et d'une maîtrise en sciences appliquées (ingénierie), qu'elle a tous deux obtenus à l'Université du Québec.

Ruby McGregor-Smith, CBE, compte plus de 25 ans d'expérience dans les secteurs de la gestion d'installations et des services d'infrastructures. De 2007 à 2016, elle a été chef de la direction de Mitie Group plc et a été la première femme d'origine asiatique à se voir nommer à un tel poste au sein d'une société du FTSE 350. M^{me} McGregor-Smith s'est jointe à Mitie Group plc en 2002, où elle a occupé les fonctions de directrice des finances du groupe et chef des Opérations jusqu'à sa nomination à titre de chef de la direction en 2007. Auparavant, elle a occupé divers postes de haute direction dans des secteurs commercial et financier auprès de SGI Babcock International Group et de Serco Group plc. M^{me} McGregor-Smith est administratrice des comités d'audit de Everyman Media Group plc et de Tideway (Bazalgette Tunnel Limited), et elle est présidente de l'Institute of Apprenticeships and Technical Education et de l'Airport Operators Association. Elle a été présidente de Mind Gym plc, de la Chambre de commerce britannique et présidente du comité d'audit chez Michael Page International plc. M^{me} McGregor-Smith est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université Kingston et d'un diplôme d'études supérieures en commerce mondial de la Saïd Business School, de l'Université d'Oxford. Elle est Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Angleterre et du Pays de Galles. En 2012, M^{me} McGregor-Smith a été nommée Commandeure de l'Ordre de l'Empire britannique (CBE) pour services rendus aux entreprises et pour la diversité en affaires. En 2015, elle est devenue membre de la Chambre des lords.

Sam Shakir a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des produits et services d'ingénierie pluridisciplinaire, notamment dans les secteurs du nucléaire et des énergies renouvelables. De février à octobre 2024, il a été chef de la direction de SAM LLC, la plus grande société américaine de services géospatiaux gérés. De 2021 à 2023, il a été président, Services opérationnels des usines, Amériques et président, Services environnementaux de Westinghouse Electric Company. Auparavant, M. Shakir a été président et chef de la direction d'Orano USA et directeur général d'Orano Med LLC. Il a également occupé pendant 10 ans des postes de haut dirigeant à Areva Inc. et Areva SA. M. Shakir a plus de 20 ans d'expérience en tant que haut dirigeant en gestion des résultats. Il est titulaire d'un baccalauréat en ingénierie de l'Université Concordia à Montréal et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Californie à Berkeley.

Honoraires de l'auditeur

Le comité d'audit et de risque s'est demandé si la prestation de services autres que d'audit était compatible avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur. Le montant total des honoraires versés pour les services professionnels fournis par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et l'exercice terminé le 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Exercice terminé le 31 décembre 2024	Exercice terminé le 31 décembre 2023
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	11 210 372 \$	11 081 808 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	1 811 783 \$	2 323 046 \$
Honoraires ⁽³⁾	156 050 \$	536 256 \$
Autres honoraires ⁽⁴⁾	109 174 \$	42 517 \$
Total	13 287 379 \$	13 983 627 \$

- (1) Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour les services professionnels fournis aux fins de l'audit des états financiers annuels de la Société et de l'examen de ses rapports trimestriels. Ils comprennent également les honoraires versés en contrepartie de services que seuls les auditeurs de la Société peuvent généralement fournir, comme les lettres d'accord présumé, les consentements et l'aide relativement à des documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières et l'examen de ces documents.
- (2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires pour des services de certification qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers et qui ne sont pas présentés sous « Honoraires d'audit », et comprennent les audits réglementaires des filiales qui ne sont pas pris en compte pour l'opinion d'audit sur les états financiers consolidés de la Société, des services spéciaux en matière d'attestation non requis aux termes de la loi ou de la réglementation, l'établissement de rapports sur l'efficacité des contrôles internes requis aux termes de contrats ou pour des raisons commerciales, des consultations comptables relatives à diverses opérations et l'audit des divers régimes de retraite de la Société.
- (3) Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires pour des services liés à la conformité en matière d'impôt sur le revenu, de taxes à la consommation et d'autres obligations fiscales, des services de conseil et de planification en matière de fiscalité nationale et internationale, l'examen de déclarations de revenus et la préparation de déclarations de revenus d'employés détachés à l'extérieur du Canada.
- (4) Les autres honoraires comprennent les honoraires pour des services autres que ceux qui sont décrits sous « Honoraires d'audit », « Honoraires pour services liés à l'audit » et « Honoraires pour services fiscaux ».

14. Renseignements supplémentaires

De plus amples renseignements, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants et les prêts consentis à ceux-ci et les principaux porteurs de titres de la Société et de titres dont l'émission est autorisée en vertu de programmes de rémunération à base de titres de participation, sont contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction qui porte sur l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société du 16 mai 2024.

Pour obtenir des renseignements financiers supplémentaires, y compris les états financiers comparatifs du dernier exercice financier complet de la Société, se référer au rapport de gestion 2024.

Pour obtenir des versions papier de la présente notice annuelle, de la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la direction et des plus récents rapports annuels et financiers, rendez-vous à la rubrique « Investisseurs » au www.atkinsrealis.com. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de SEDAR+ à www.sedarplus.com. De plus, des renseignements supplémentaires concernant la Société sont disponibles sur le site Internet d'AtkinsRéalis au www.atkinsrealis.com et sur le site Internet de SEDAR+ au www.sedarplus.com.

* * * * *

Annexe A – Mandat du comité d'audit et de risque

1. MISSION

Le comité d'audit et de risque (le « comité ») est un comité du conseil d'administration (le « conseil ») de Groupe AtkinsRéalis inc. (la « Société ») qui aide le conseil à surveiller l'environnement de contrôle et la communication de l'information de la Société et à surveiller le cadre, la stratégie, les politiques et la gouvernance de la gestion des risques d'entreprise (« GRE ») de la Société. Le comité surveille également, au moyen de mesures raisonnables, le respect par la Société des engagements financiers ainsi que des exigences légales et réglementaires régissant les questions de communication de l'information financière et la gestion des risques financiers.

2. COMPOSITION

Le comité est composé d'au moins trois (3) et d'au plus sept (7) administrateurs, qui doivent tous être « indépendants », comme il est déterminé par le conseil conformément à la législation et à la réglementation canadiennes en valeurs mobilières.

En outre, chaque membre du comité doit avoir des compétences financières ou acquérir des compétences financières¹ dans un délai raisonnable après sa nomination au comité.

Au moins un (1) membre du comité des ressources humaines siège au sein du comité et vice-versa. Au moins un (1) membre du comité de sécurité, de supervision des projets et de la technologie siège au sein du comité et vice-versa.

Sous réserve des règlements généraux de la Société, le président et les membres du comité sont recommandés par le comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable et nommés par le conseil.

3. ACTIVITÉS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

3.1 Responsabilité principale

- A) Le comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives aux conventions comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Société, ainsi qu'à la gestion des risques financiers et d'entreprise en conformité avec les exigences légales et réglementaires pertinentes.

3.2 Présentation de l'information financière

- A) Le comité examine les états financiers trimestriels non audités de la Société, les notes y afférentes et le communiqué de presse connexe et en recommande l'approbation au conseil.
- B) Avant leur publication, le comité examine les états financiers annuels audités de la Société et les notes y afférentes, le communiqué de presse connexe ainsi que l'énoncé de la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers et de toute modification comptable importante et de la communication de questions connexes et recommande au conseil de les approuver.
- C) Avant sa publication, le comité examine le rapport de gestion de la Société et en recommande l'approbation par le conseil, en accordant une attention particulière à l'utilisation et à la cohérence des mesures financières non conformes aux PCGR et à la présentation de questions inhabituelles ou délicates comme les opérations avec une personne apparentée, les événements non récurrents importants, les risques importants, les modifications de politiques comptables, les estimations ou les réserves, de même que les écarts importants entre les périodes de déclaration comparatives.

¹ Conformément à la définition de « compétences financières » énoncée à l'article 1.6 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et comme déterminé par le conseil.

- D) Avant sa publication, le comité examine la notice annuelle de la Société et recommande au conseil de l'approuver.
- E) Le comité reçoit régulièrement des rapports et évalue le caractère adéquat des procédures établies pour la divulgation publique de l'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société, y compris des présentations périodiques aux investisseurs externes, autres que les documents d'information publics mentionnés aux paragraphes (B), (C) et (D) ci-dessus.
- F) Avant leur publication, le comité examine et recommande au comité de gouvernance, d'éthique et de développement durable l'approbation des principaux paramètres d'information environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la Société inclus dans ses documents d'information publics, ainsi que le cadre de contrôle et les assurances s'assurer de leur pertinence.

3.3 Conventions comptables, réserves et questions fiscales

- A) Le comité examine à l'égard de la pertinence des conventions comptables utilisées aux fins de la préparation des états financiers de la Société, et au moins une fois par année, procède à un examen des principaux traitements et conventions comptables propres à la Société et de toutes modifications proposées à ces conventions.
- B) Chaque trimestre, le comité examine les soldes de comptes particuliers figurant au bilan de la Société qui servent à repérer les secteurs de risque qui font l'objet d'estimations comptables et de jugements plus importants (appelés à l'interne « transfert de niveau hiérarchique aux termes de la politique au palier »).
- C) Chaque trimestre, le comité reçoit le rapport juridique et examine les litiges importants et les développements significatifs en ce qui a trait à l'adéquation des réserves de la Société pour les litiges, les réclamations ou autres éventualités et la pertinence de la divulgation connexe.
- D) Chaque année, le comité reçoit un rapport et procède à un examen de la conformité des déclarations fiscales, des charges d'impôt et des nouvelles questions fiscales.

3.4 Contrôles et écarts par rapport aux contrôles / attestation du chef de la direction et du chef des affaires financières

- A) Le comité examine la qualité et l'intégrité des contrôles internes de la Société, des contrôles et procédures de divulgation et des systèmes d'information de gestion, en mettant particulièrement l'accent sur les contrôles comptables et financiers, et recommande des modifications au besoin.
- B) Le comité examine les rapports de la direction sur les contrôles internes et les contrôles et procédures de divulgation, y compris :
 - i) la mention des lacunes importantes dans la conception et le fonctionnement des contrôles internes;
 - ii) la communication des changements importants dans les contrôles internes; et
 - iii) la dénonciation de fraudes impliquant la direction ou un employé et ayant un impact significatif sur les contrôles internes.
- C) Lorsque nécessaire, le comité peut demander et faire mener des enquêtes particulières et a accès aux livres, aux registres et aux installations de la Société, en tout temps.
- D) Le comité examine le plan d'attestation annuel du président et chef de la direction et du chef des affaires financières (l'« **attestation du chef de la direction et du chef des affaires financières** »). Il reçoit l'attestation du chef de la direction et du chef des affaires financières concernant les dépôts intermédiaires et annuels à effectuer conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*; il examine les résultats des tests d'attestation intermédiaires et annuels du chef de la direction et du chef des affaires financières.
- E) Le comité examine l'application des procédures établies par la Société pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes ou des préoccupations concernant la comptabilité, les contrôles internes ou

les questions d'audit, soit à l'égard de la Société ou d'une filiale, et à la demande du conseil. Au moins chaque trimestre, le comité reçoit un rapport sur :

- i) les problèmes, les violations ou les plaintes (y compris les soumissions confidentielles et anonymes) signalés à la Société à l'égard de la comptabilité, des contrôles internes, de l'audit ou de la fraude²;
- ii) les enquêtes sur les contrôles internes et les écarts par rapport à la *Politique sur la hiérarchie des pouvoirs décisionnels* de la Société.

3.5 Auditeur indépendant

- A) Le comité évalue de façon officielle la reconduction du mandat de l'auditeur indépendant ou le changement de celui-ci et examine toutes les questions relatives à un changement d'auditeur indépendant, notamment tout différend entre la Société et l'auditeur indépendant relativement à l'opinion de ce dernier ou à une réserve nuanciant cette opinion, ou encore relativement à un commentaire exprimé par l'auditeur indépendant.
- B) Chaque année, le comité recommande un auditeur indépendant au conseil, pour approbation par les actionnaires de la Société.
- C) Le comité examine la confirmation annuelle de l'indépendance fournie par l'auditeur indépendant et toute relation ou tout service pouvant avoir un impact sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur indépendant.
- D) Le comité examine et approuve les honoraires et services budgétés et réels d'audit, liés à l'audit ou non fournis par l'auditeur indépendant et examine si la fourniture de services autres que les services d'audit est compatible avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur indépendant.
- E) Le comité examine et approuve périodiquement la politique relative aux services liés ou non à l'audit.
- F) Chaque année, le comité reçoit un rapport sur le mandat, de l'organisation, de la dotation en personnel, des compétences, de l'indépendance, du rendement et de l'efficacité de l'auditeur indépendant.
- G) Le comité examine et approuve la portée et le calendrier des examens de l'auditeur indépendant des états financiers trimestriels non audités et de son plan d'audit annuel.
- H) Le comité supervise les travaux de l'auditeur indépendant engagé pour établir ou délivrer un rapport d'auditeur indépendant ou fournir à la Société d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation, y compris la résolution de tout désaccord entre la direction et l'auditeur indépendant au sujet de la présentation de l'information financière.
- I) Le comité passe en revue : i) le rapport d'audit annuel de l'auditeur indépendant à l'intention du comité, ainsi que les résultats de l'audit indépendant et ii) les résultats de ses examens trimestriels et toute recommandation importante formulée par l'auditeur indépendant visant à renforcer les contrôles internes de la Société.
- J) Chaque année, le comité examine le risque de fraude avec l'auditeur indépendant.
- K) Le comité examine tout problème important rencontré par l'auditeur indépendant pendant l'exécution de son mandat d'audit indépendant ou de la préparation des rapports trimestriels ainsi que le contenu de toute lettre à la direction adressée par l'auditeur indépendant à la Société, de même que la réponse de la direction à une telle lettre.
- L) Le comité procède à l'examen de toute question importante restée en suspens entre la direction et l'auditeur indépendant qui pourrait avoir une incidence sur la présentation de l'information financière ou sur les contrôles internes de la Société.

² Au sens du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

- M) Le comité procède à un examen de la politique en matière d'embauche de salariés et d'anciens salariés de l'auditeur indépendant actuel et ancien de la Société, et l'approuve. (Voir l'annexe « A » ci-jointe.)
- N) Le comité communique avec l'auditeur indépendant au sujet de la rotation requises des associés pertinents chargés de l'audit conformément aux exigences réglementaires.

3.6 Fonction d'audit interne

- A) Chaque année, le comité examine et approuve la charte, la nature, la portée du mandat et le budget de la fonction d'audit interne, ainsi que son plan annuel d'audit interne et ses objectifs de rendement, et discute avec l'auditeur interne des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités.
- B) Chaque trimestre, le comité procède à un examen du statut du plan annuel d'audit interne et reçoit un rapport sur les progrès des mandats d'audit interne et un suivi des recommandations actuelles, non réglées ou en retard.
- C) Chaque trimestre, le comité examine les conclusions et le résumé des constatations des rapports d'audit interne.
- D) Le comité communique au besoin avec la fonction d'audit interne pour s'assurer qu'elle est libre de toute influence susceptible de nuire à sa capacité d'assumer objectivement ses responsabilités.
- E) Le comité examine le plan de relève du vice-président, Audit interne, comme il est recommandé par la direction.
- F) Le comité approuve la nomination ou la destitution du vice-président, Audit interne, ainsi que son mandat et ses responsabilités, l'évaluation de son rendement et sa rémunération.
- G) Le comité examine tout problème important rencontré par l'auditeur interne dans l'exécution de son audit indépendant et toute mesure proposée visant à remédier aux anomalies découvertes après l'achèvement d'un mandat d'audit interne. Si une anomalie affectant la fiabilité ou la fiabilité perçue des résultats, des recommandations ou des conclusions du mandat d'audit est constatée, le comité veille à ce que des plans appropriés soient mis en place ou que des mesures soient prises pour maintenir l'intégrité et la fiabilité du processus d'audit.
- H) Le vice-président, Audit interne est responsable d'informer le comité de tout manquement aux normes internationales d'audit interne applicables. Le comité est chargé d'évaluer cette non-conformité et son incidence sur la fonction d'audit interne.
- I) Le comité s'assure que la fonction d'audit interne dispose d'un programme externe d'assurance qualité et d'amélioration. En collaboration avec le vice-président, Audit interne et d'autres membres de la direction, au besoin, le comité discute de la portée et de la fréquence des évaluations externes de la qualité et les approuve.

Le comité suit les progrès, participe au besoin à l'évaluation de la qualité et reçoit les résultats à cet égard directement de l'évaluateur externe. Le comité examine les résultats, approuve les plans d'action visant à mettre en œuvre les recommandations et soutient les initiatives d'amélioration continue basées sur les plans d'action.

3.7 Autres responsabilités

- A) Le comité examine périodiquement la *Politique en matière de communication d'information et de délits d'initiés* de la Société et fait des recommandations au conseil concernant toute modification requise à la lumière des exigences légales et réglementaires applicables.
- B) Chaque trimestre, le comité examine les procès-verbaux des réunions du comité de communication de l'information et toute question soulevée par ce dernier.

- C) Le comité examine la charte du comité de communication de l'information et recommande son approbation (y compris toute modification requise) au conseil.
- D) Chaque année, le comité examine la politique de trésorerie et le portefeuille de la Société et reçoit des rapports sur la note de crédit et l'état des liquidités de la Société.
- E) Chaque année, le comité reçoit un rapport sur la couverture d'assurance globale de la Société, y compris la compagnie d'assurance captive et l'assurance responsabilité civile des administrateurs et des membres de la direction, procède à un examen de ce rapport et formule à l'intention du conseil des recommandations sur toute modification nécessaire.
- F) Le cas échéant, le comité examine périodiquement avec la direction toute orientation financière proposée par le marché externe.
- G) Le comité examine périodiquement les processus de transactions entre parties liées de la Société et fait des recommandations au conseil concernant tout changement nécessaire à la lumière des exigences légales et réglementaires applicables.

3.8 Surveillance des risques d'entreprise

- A) Chaque année, le comité examine et recommande au conseil d'approuver la politique de gestion des risques de la Société, l'énoncé d'appétence au risque³ et l'énoncé de politique en matière de risques de la Société.
- B) Chaque trimestre, le comité examine la matrice de contrôle des risques de la Société et du registre des risques de l'entreprise pour assurer la surveillance du processus.
- C) Chaque trimestre, le comité et la direction examinent les risques les plus importants, les nouveaux risques et les tendances émergentes, ainsi que les documents d'information connexes de la Société.

4. SURVEILLANCE DES RISQUES D'ENTREPRISE

Le comité soutient la fonction et la responsabilité du conseil d'administration en matière de gestion des risques de la Société, conformément à la *Politique de gestion des risques* de la Société. Pour ce faire, le comité supervise la manière dont la Société gère les risques associés au rendement financier, aux contrôles financiers, à la structure du capital, aux immobilisations et aux investissements, aux garanties, à la fiscalité et aux assurances. Le comité supervise la gestion par la Société des risques, ce qui comprend les systèmes de préparation des rapports qui pourraient avoir un impact significatif sur sa capacité à présenter ses résultats financiers.

5. ORGANISATION ET PROCÉDURES

- A) Le comité se réunit au moins une fois par trimestre, puis selon les besoins. Le président du comité, le chef ESG et intégrité, le président et chef de la direction, le président du conseil, le chef des affaires financières, le vice-président, Audit interne, l'auditeur indépendant ou tout autre membre du comité peut demander la tenue d'une réunion du comité. À chacune des réunions régulières et des réunions spéciales du comité, une séance à huis clos des administrateurs indépendants est tenue.
- B) Le président et chef de la direction nomme un membre du comité de direction qui sera la personne-ressource principale du comité (le « chef de comité »).
- C) Le président du comité établit l'ordre du jour de chaque réunion du comité, en consultation avec le président et chef de la direction, le chef de comité et le secrétaire corporatif. Le président du comité préside les réunions du comité; en son absence, le comité peut élire un remplaçant.

³ L'énoncé d'appétence au risque de la Société présente la position de la Société au sujet de la capacité de prise de risques, de l'appétit pour le risque, des seuils et des niveaux de tolérance.

- D) Le secrétaire corporatif ou, lorsqu'il ne peut assister à la réunion du comité, le secrétaire adjoint corporatif agit à titre de secrétaire de la réunion et transmet les procès-verbaux des réunions du comité à chaque membre du comité en temps opportun.
- E) La majorité des membres du comité constitue un quorum. Les délibérations du comité se déroulent conformément aux règlements généraux de la Société.
- F) Le chef de comité, le vice-président, l'Audit interne et l'auditeur indépendant ont un accès direct au comité. Ils reçoivent l'avis de convocation et sont invités à toutes les réunions du comité et peuvent y assister, à leur gré, en tant que participants sans droit de vote.
- G) Le président et chef de la direction et le président du conseil ont chacun un accès direct au comité. Le président et chef de la direction et le président du conseil reçoivent un avis de convocation et sont invités à assister à toutes les réunions du comité à titre de participants sans droit de vote.
- H) Chaque trimestre, l'auditeur indépendant, le vice-président, l'Audit interne et le chef des affaires financières se réunissent séparément avec le comité, en séances à huis clos.
- I) Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur indépendant, le vice-président, l'Audit interne et le chef des affaires financières et peut également communiquer directement avec tout employé de la Société, s'il le juge nécessaire.
- J) Le président du comité rend des comptes au conseil, à la prochaine réunion régulière du conseil qui suit une réunion du comité, sur les activités du comité et sur les recommandations qu'il juge appropriées dans les circonstances.
- K) Le comité peut solliciter des ressources auprès de la Société pour effectuer des recherches, des enquêtes et préparer des rapports sur des questions qui relèvent de ses responsabilités.
- L) Le comité peut retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société pour effectuer des recherches et des enquêtes, pour obtenir des conseils et pour préparer des rapports sur les questions relevant des responsabilités du comité. Le comité approuve les modalités d'embauche du conseiller externe, y compris sa rémunération, et il supervise son travail.
- M) Le comité révisé annuellement son mandat afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, établit son plan de travail annuel et fait des recommandations à cet égard au conseil, tel que requis.

Aucune disposition prévue au présent mandat ne doit être interprétée comme attribuant au comité la responsabilité qui relève du conseil d'administration d'assurer la conformité de la Société avec les lois et les règlements applicables, ainsi qu'avec les normes de conduite en découlant ou d'autres obligations imposées par la loi ou par les règlements aux administrateurs de la Société ou aux membres du comité.

ANNEXE A
Politique en matière d'embauche de salariés et d'anciens salariés
de l'auditeur indépendant actuel et ancien de la Société

La Société et ses filiales ne retiennent pas les services de toute personne à titre de dirigeant, de salarié ou de consultant qui est en mesure d'influencer la préparation des états financiers de la Société si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate fait partie de l'équipe de mission de tout cabinet agissant à titre d'auditeur indépendant de la Société ou de l'une quelconque de ses filiales.

La même interdiction s'applique à l'égard de toute personne si elle-même ou tout membre de sa famille immédiate a fait partie auparavant de l'équipe de mission d'un cabinet agissant ou ayant agi à ce titre, sauf si une période d'au moins un (1) an s'est écoulée depuis la date du dernier dépôt, auprès d'une autorité de réglementation, des états financiers audités par l'équipe de mission.